

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B320-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B320

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de réalisation et de maintenance n°11M004 relatif à la construction d'un équipement aquatique communautaire à Venelles

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(s) :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_07

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Co-rapporteur : Jean-François CORNO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de réalisation et de maintenance n°11M004 relatif à la construction d'un équipement aquatique communautaire à Venelles

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le centre aquatique communautaire de Venelles est en cours de construction depuis le mois de septembre 2014, avec une ouverture prévue pour le mois de juin 2016. Au cours des premières étapes du chantier, plusieurs éléments non anticipables sont survenus. Par ailleurs, les études d'exécution ont mis en évidence des modifications de prestations permettant d'optimiser la gestion du futur équipement. La présente délibération propose un avenant n°1 au marché de réalisation maintenance pour tenir compte de ces différents éléments.

Exposé des motifs :

Par délibération 2013_ B368 du 18 juillet 2013, le Bureau décidait pour la construction du centre aquatique de Venelles de recourir à une procédure de réalisation et maintenance issue de l'article 73 du code des marchés publics. L'objectif de ce mode de

contractualisation est de confier la construction et la maintenance du site à un seul opérateur qui s'engage quantitativement, dès la consultation, sur les niveaux de consommations et de performances du bâtiment avec un protocole strict de vérification de ces éléments.

Par délibération n°2014_B270 du 17 juillet 2014, le bureau autorisé Madame la présidente à signer le marché du groupement SPIE BATIGNOLLES / COFELY AXIMA / COFELY INEO lauréat de la consultation.

Le chantier a débuté en septembre 2014 pour une livraison prévue en mai 2016 ; au cours des études d'exécution plusieurs éléments ont conduit à des prestations modificatives qui ont conduit à la rédaction d'un avenant au marché du groupement SPIE BATIGNOLLES / COFELY AXIMA / COFELY INEO ; ces prestations sont réparties en quatre groupes :

- ◆ **Gestion des déchets :** Lors des opérations de terrassement, le titulaire du marché a découvert un stockage de divers déchets de chantier recouvert d'une couche de terre végétale. Ces déchets n'étaient pas visibles et n'avaient pas été détectés lors des études de sol. Le volume des terres polluées , de 656 m³, a dû être extrait et évacué car positionné sur l'emprise de la construction. Sur ordre de service de la maîtrise d'œuvre, ces volumes ont été envoyés en usine de traitement avant mise en décharge. La commune de Venelles, sollicitée officiellement sur la provenance de ces déchets, a fait part de son incapacité à identifier leur origine et à aider la CPA à régler ce problème.
- ◆ **Modifications de prestations liées aux concessionnaires :** Lors de la rédaction du programme, les services de la CPA ont réalisé une préconsultation de l'ensemble des concessionnaires assurant la viabilisation de la parcelle. Trois des concessionnaires ont modifié ou complété les éléments de la préconsultation de façon unilatérale :
 - ◆ pour ERDF : en modifiant l'origine de l'alimentation du site, le bâtiment, alimenté en 15 kV, doit pouvoir dans un futur proche être alimenté en 20 kV ;
 - ◆ pour la régie des eaux de Venelles : en implantant un point de mesure en sortie de parcelle et en imposant une déchloration totale des eaux surchlorées avec pour objectif un taux de chlore proche de 0 mg/l au niveau du point de mesure, la régie des eaux impose la création d'une unité de déchloration non prévue ;
 - ◆ pour le canal de Provence : après étude hydraulique par le canal de Provence, l'implantation d'un poteau incendie (demande des moyens de secours) au niveau du parking s'avère impossible. Pour assurer le moyen de secours principal, il est nécessaire de créer un réseau d'alimentation permettant d'assurer un niveau d'eau constant dans les bassins de rétentions (moyen de secours secondaire).

- ♦ **Modifications de prestations liées au mode de gestion de l'espace sports santé :** Afin de permettre à un gestionnaire de la zone Sport-Santé, d'avoir un équipement alimenté par un compteur indépendant, il est nécessaire de prévoir l'implantation de fourreaux supplémentaires avec plusieurs regards de tirage depuis la limite de parcelle. Cette disposition évitera des travaux destructifs et coûteux à l'avenir

- ♦ **Modifications de prestations liées à des optimisations sur le bâtiment :**

Au cours des études d'exécution et de synthèse, plusieurs éléments ont fait l'objet de propositions d'optimisations financières ou techniques de la part du maître d'œuvre et du groupement d'entreprise :

- ♦ Modification de nature de cloisons : la modification de nature de différentes cloisons de l'équipement a permis de réaliser des économies, dans le respect du programme et des réglementations.
- ♦ Amélioration du système d'éclairage de la halle bassin : afin d'optimiser les consommations de la halle bassin, il est proposé la création d'un circuit d'éclairage supplémentaire, additionné à l'automatisation du système qui permettra la réalisation d'économies, en fonction du taux d'ensoleillement annuel.
- ♦ Mise en place d'un système de comptage automatisé pour les groupes et exploitants externe : afin de vérifier les fréquentations des bassins par les groupes, clubs et utilisateurs de la zone sports/santé, donnée indispensable à la vérification des résultats de la performance, il est proposé de mettre en œuvre un système de comptage indépendant directement relié à la GTC.
- ♦ Insertion des supports de garde corps dans les goulottes à débordement : les pièces qui servent à maintenir les gardes-corps sur les plages sont des points faibles de l'étanchéité des plages. Le fabricant de bassin inox retenu accepte que ces éléments soient mis en œuvre dans ses goulottes, ce qui permet de supprimer ces points faibles. Cette disposition n'a pas été intégrée dans la consultation initiale, car peu de fournisseurs acceptent cette disposition.
- ♦ Plafond halle bassin : Une toile tendue initialement proposée par le concepteur en phase concours. Cette prestation n'a pas été retenue par la CPA lors des études d'avant projet.
Le choix de la solution en bassins en inox brut survenu à l'issue de l'appel d'offres apporte de nombreux avantages constructifs et d'hygiène, mais induit une ambiance lumineuse plus sombre. C'est pourquoi l'architecte propose la mise en œuvre d'un faux plafond, solution plus économique que la toile tendue, permettant de :
 - revenir à l'image retenue lors du concours ;
 - améliorer la luminosité générale de la halle bassin ;
 - améliorer l'acoustique de l'espace.

Pour chacune des fiches modificatives, retenues dans le cadre de la rédaction de l'avenant présenté, une liste de travaux à modifier ou à intégrer au marché a été établie suite à une négociation technique et financière la CPA, la maîtrise d'œuvre et le groupement d'entreprise.

Cette négociation a été menée sur plusieurs points :

- sur les quantités lorsqu'il s'agissait de prix prévus dans le cadre du marché ;
- sur la nature exacte des prestations nouvelles et sur les possibilités d'optimisation sur certains postes tels que les échafaudages

Le montant après négociation de cet avenant proposé représente en tenant compte des plus et moins valus une augmentation globale du montant du marché de 1,89 % et se répartit, selon les différentes natures de modifications évoquées précédemment, comme suit :

Origine modification	Montant avenant
Gestion des déchets	88 845,98 € HT
Concessionnaires	120 178,57 € HT
ERDF	4661,34 € HT
Régie des eaux de Venelles	92 734,74 € HT
Canal de provence	16 290,29 € HT
Gestion espace sports santé	31 372,72 € HT
Optimisations	136 618,71 € HT
Modification nature cloisons	- 100 000,00 € HT
Automatisation éclairage	11 748,81 € HT
Système comptage	41 586,18 € HT
Garde corps	7 598,00 € HT
Faux plafond	174 847,84 € HT
Total	369 695,90 € HT
% avenant	+ 1,89 %

Ainsi l'évolution du marché se synthétise comme suit :

Ancien montant du marché :	19 505 159,66 € HT
Prestations en plus value :	469 695,90 € HT
Prestation en moins value :	-100 000,00 € HT
Nouveau montant du marché :	19 874 855,56€ HT
% de variation :	+1,89 %

L'intégration de ces prestations supplémentaires sera sans impacts sur le calendrier d'exécution des travaux.

L'avenant n°1 n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

L'ensemble des dispositions présentes dans cet avenant ne modifie pas le montant de l'autorisation de programme.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu le code des Marchés Publics, notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2013_B088 du Bureau communautaire du 7 mars 2013 autorisant à signer le marché de travaux relatif à la réalisation et la maintenance du équipement aquatique communautaire à Venelles (n°14M004) ;

VU la délibération n°2013_B368 du Bureau communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la réception de l'Avant Projet Définitif ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission sports et équipements sportifs en date du 25 juin 2015 ;

Vu l'exposé d'avenant exposé ci-dessus et joint en annexe ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché 14M004 relatif à la réalisation et la maintenance d'un équipement aquatique communautaire à Venelles d'un montant de 443 635,08 € TTC portant le montant total du marché initial de 23 406 191,59 € TTC à 23 849 826,67 € TTC, (+ 1,89%) visé ci dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché 14M004 relatif à la réalisation et la maintenance du équipement aquatique communautaire à Venelles tel que présenté en annexe ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émarges aux crédits d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, opération 432, nature 413 qui présentent les disponibilités suffisantes.



Réalisation et Maintenance d'un équipement aquatique communautaire à VENELLES

AVENANT N°1 AU MARCHE N°14 M 004 du 29 juillet 20 14

Titulaire :

Groupement		
Mandataire	Cotraitant	Cotraitant
SPIE BATIGNOLES SUD EST Les Baronnie – Bat C 15 Rue Marc Donadille BP 10030 13381 MARSEILLE CEDEX 13	COFELY AXIMA Etablissement Athélia 1 180 voie Ariane 13600 La CIOTAT	COFELY INEO Pole d'activité d'Aix en Provence 205 Georges CLAUDE BP 241000 13797 Aix en Provence Cedex 3

AVENANT AU MARCHÉ DE RÉALISATION ET MAINTENANCE D'UN ÉQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE À VENELLES

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI,

d'une part,

et,

Le groupement de société,

SPIE BATIGNOLES SUD EST (mandataire)

Domiciliée Les Baronnie – Bat C, 15 Rue Marc Donadille, BP 10030, 13381 MARSEILLE
CEDEX 13

Immatriculée au RCS de Lyon sous le n°343 337 27 5

représentée par LAMMENS Didier,

dûment habilité à cet effet

COFELY INEO

Domiciliée Pole d'activité d'Aix en Provence, 205 Georges CLAUDE, BP 241000,
13797 Aix en Provence Cedex 3

Immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le n°4 29 811 284

représentée par LAMMENS Didier,

dûment habilité à cet effet

COFELY AXIMA

Domiciliée 1 place des Degrès, 92 059 Paris la Défense

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°854 80 0 745

représentée par SEYTRE Jérôme,

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 14 M 004

Date de notification du marché : 29 juillet 2014

Montant du marché initial : 19 505 159,60 € HT

Nouveau montant du marché : 19 874 855,56 € HT

Le présent avenant comporte feuillets numérotés de 2 à

Etant préalablement exposé que :

Le centre aquatique communautaire de Venelles est en cours de construction depuis le mois de septembre 2014, avec une livraison prévue pour le premier semestre 2016. Au cours des premières étapes du chantier plusieurs éléments non anticipables sont survenus.

Par ailleurs, les études d'exécution ont mis en évidence des modifications de prestations permettant d'optimiser la gestion du futur équipement.

Enfin le groupement titulaire du marché souhaite changé le RIB pour le paiement des factures.

La présente délibération propose un avenant n°1 au marché de réalisation maintenance pour tenir compte de ces différents éléments.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

Article I. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a donc pour objet de :

- augmenter le montant du marché ;
- remplacer le RIB initial par le RIB d'un nouveau compte commun.

Article II. NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

Section II.1 - Gestion des déchets présents sur site

Lors des opérations de terrassement, l'entreprise a découvert un stockage de divers déchets de chantier. Le volume des terres polluées a été estimé à 656 m³. Sur ordre de service de la maîtrise d'œuvre, ces volumes ont été envoyés en usine de traitement avant mise en décharge.

La Ville de Venelles, sollicitée officiellement sur la provenance de ces déchets, a fait part de son incapacité à identifier leur origine et à aider la CPA à régler ce problème.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°4 et procès verbal de constat du volume des déchets

Coût : 88 845,98 € HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.2 - Modification liée aux concessionnaires

(a) Modifications liées à ERDF

Lors des pré-consultation, lors de la rédaction du programme, ERDF avait indiqué alimenter la parcelle directement depuis la ligne de haute tension par installation d'un transformateur.

Lors de la demande de raccordement lancée en Juillet 2014, et après étude rendue par ERDF en mars 2015, ERDF a choisi de raccorder le site au réseau de distribution par un réseau en 15 000 V. Cette modification permettant l'intégration du centre aquatique sur une boucle, garantissant une sécurisation optimale de l'alimentation.

Cependant, la norme impose à ERDF de délivrer à terme une alimentation en 20 000 V, soit de modifier son réseau de 15 kV à 20 kV. Ainsi, afin d'anticiper ce changement et d'éviter le coût d'une modification ultérieure de l'installation (environ 50 000 €), il est proposé d'installer un transformateur fonctionnant avec les deux tensions.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°10

Coût travaux : 4 661,34 € HT

Délais supplémentaire : nul

(b) Modifications liées à la Régie des Eaux de Venelles

Sur la base de son règlement du service de l'assainissement collectif de janvier 2014, et dans son courrier du 09 mars 2015, la régie des eaux de Venelles impose la déchloration totale des eaux de rejets du centre aquatique.

En phase étude il a été posé pour hypothèse que la distance séparant le site de la station (plusieurs kilomètres), conjugué avec le taux lissé de chlore dans les eaux de rejets (addition des eaux surchlorées et des eaux dites « domestiques ») devaient permettre une déchloration totale des rejets avant l'arrivée en station d'épuration.

La régie des eaux ayant prévu de mettre en œuvre une station de mesure au niveau du regard de connexion du réseau EU/EV (environ 200 m du bâtiments) ; le déplacement de ce point de mesure, jamais évoqué dans les différents échanges entre la CPA et la régie des eaux de Venelles, nécessite la construction d'un bac tampon supplémentaire pour le traitement chimique du chlore, mais également un coût de maintenance supplémentaire pour la fourniture des produits et leur manipulation.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°8

Coût travaux : 30 651,60 € HT d'investissement,

26 607,06 € HT de fonctionnement en tranche ferme

35,476,08 € HT de fonctionnement en tranche conditionnelle,

soit un total de 99 226,94 € HT

Délais supplémentaire : nul

(c) Modifications liées au Canal de Provence

Lors de l'instruction du permis de construire, le service départemental d'incendie et de secours a demandé l'installation d'un poteau incendie comme moyen de secours principal. En complément, une retenue d'eau de 240m³ a été aménagée sur les bassins de rétention.

Après étude hydraulique, par le canal de provenance, l'altitude du projet ne permet pas la mise en place du poteau incendie (débit de 60m³/h, impossible sur le poteau). Aussi, il est proposé de transformer la retenue d'eau par une alimentation qui compense l'évaporation. De plus, cet aménagement permettra l'alimentation de l'arrosage du site, permettant à la Communauté du Pays d'Aix des économies, suite à la décision de la régie des eaux de Venelles de majorer le prix de l'eau de 80 % pour le parc des sports et le centre aquatique (soit 80 cts/m³ de majoration sur 40 ans).

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°1

Coût travaux : 16 290,69€ HT

Délais supplémentaire : nul

Section II.3 - Surcoûts liés au mode de gestion

Afin de permettre à un gestionnaire de la zone Sport-Santé, d'avoir un équipement alimenté par un compteur indépendant (choix propre ou nécessité technique), il est nécessaire de prévoir l'implantation de fourreaux supplémentaires avec plusieurs regards de tirage.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°7

Coût travaux : 31 372,72 € HT,

Délais supplémentaire : nul

Section II.4 - Optimisation techniques

(a) Modification de nature de cloisons

La modification de nature de différentes cloisons de l'équipement ont permis de réaliser des économies, dans le respect du programme et des réglementations.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°3

Coût travaux : - 100 000 € HT

Délais supplémentaire : nul

(b) Amélioration du système d'éclairage de la halle bassin

Afin d'optimiser les consommations de la halle bassin (environ 10 000 €), il est proposé la création d'un circuit d'éclairage supplémentaire, additionné à l'automatisation du système qui permettra la réalisation d'économies, en fonction du taux d'ensoleillement annuel.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°5

Coût travaux : + 11 748,81 € HT,

Délais supplémentaire : nul

(c) Insertion des supports de garde-corps dans les goulottes à débordement

Les pièces qui servent à maintenir les gardes corps sur les plages sont des points faibles de l'étanchéité des plages. Le fabriquant de bassin inox retenu accepte que ces éléments soient mis en œuvre dans ses goulottes, ce qui permet de supprimer ces points faibles.

De plus, l'entreprise travaux prend 50 % de la dépense à sa charge, dans le cadre de sa gestion des protections collectives du chantier.

Cette disposition n'a pas été intégrée dans la consultation initiale, car peu de fournisseurs acceptent cette disposition.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°9

Coût travaux : + 7 598€ HT,

Délais supplémentaire : nul

(d) Système de comptage des usagers

Le système de comptage devait être mis en œuvre dans un second temps par le service exploitant.

Dans le cas du Centre Aquatique de Venelles, il est préférable de l'intégrer au marché de travaux car cela permet :

- une gestion des autorisations administratives par le maître d'œuvre ;
- d'avoir une meilleure insertion dans les dalles des passages de câbles ;
- de rendre responsable l'entreprise titulaire du marché du bon fonctionnement de cet équipement, indispensable à la mise en application du plan de mesure et de vérification de la performance énergétique.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°6

Coût travaux : + 22 442,64 € HT d'investissement

+ 7 927,74 € HT de fonctionnement en tranche ferme

+ 11 215,80 € HT de fonctionnement en tranche conditionnelle

soit un total de 42 424,06 € HT

Délais supplémentaire : nul

(e) Plafond Halle bassin

Une toile tendue initialement proposée par le concepteur en phase concours. Cette prestation n'a pas été retenue par la CPA lors des études d'avant projet.

Le choix de la solution en bassins en inox brut, survenu à l'issue de l'appel d'offres, apporte de nombreux avantages constructifs et d'hygiène, mais induit une ambiance lumineuse plus sombre. C'est pourquoi l'architecte propose la mise en œuvre d'un faux plafond, solution plus économique que la toile tendue, permettant de :

- revenir à l'image retenue lors du concours ;
- améliorer la luminosité générale de la halle bassin ;
- améliorer l'acoustique de l'espace.

Pièces annexes relatives à la modification : fiche technique modificative n°1 ind. A

Coût travaux : + 174 847,84 € HT,

Délais supplémentaire : nul

Article III. MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'article 2 de l'Acte d'Engagement rédigé initialement comme suit :

« **2.1. Montant du marché**

Le marché est conclu à prix mixte, il se décompose de la façon suivante :

➤ Part du marché à Prix Global et Forfaitaire :

○ Part Construction (tranche ferme) :

	Montant H .T.	Montant TTC
COUT DE LA CONSTRUCTION (A)	<u>18 091 690,20 €</u>	<u>21 710 028,24 €</u>

Montant total HT en lettres :

Dix-huit millions quatre-vingt-onze mille six cent quatre-vingt-dix euros et vingt centimes Hors Taxes ..
.....

Le montant de **la prestation supplémentaire obligatoire n°1** relative à l'amélioration du bassin ludique, (cf. CE 2 article 2.4 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA	Montant TTC
137 469,40 €	27 493,88 €	164 963,28 €

[...]

○ Part Maintenance P2 ; P3 Garantie Totale (tranche ferme) :

	Montant H .T.	Montant TTC
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 1 :	178 000,00 €	213 600,00 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 2 :	180 000,00 €	216 000,00 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 3 :	182 000,00 €	218 400,00 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE FERME (B).....	540 000,00 €	648 000,00 €

Montant total HT en lettres :

Cinq cent quarante mille euros hors taxes
.....

- Part Maintenance P2 ; P3 Garantie Totale (Tranche conditionnelle) :

	Montant H .T.	Montant TTC
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 4 :	184 000,00 €	220 800,00 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 5 :	184 000,00 €	220 800,00 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 6 :	184 000,00 €	220 800,00 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 7 :	184 000,00 €	220 800,00 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE CONDITIONNELLE (C).....	736 000,00 €	883 200,00 €

Montant total HT en lettres :

Sept cent trente-six mille euros hors taxes

- Montant total de la part à Prix Global et Forfaitaire (hors PSE) :

	Montant H .T.	Montant TTC
COUT DE LA CONSTRUCTION (A)	18 091 690,80 €	21 710 028,24 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE FERME (B):	540 000,00 €	648 000,00 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE CONDITIONNELLE (C):	736 000,00 €	883 200,00 €
MONTANT TOTAL DE LA PART A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (A+B+C) ...	19 367 690,20 €	23 241 228,24 €

Montant total HT en lettres :

Dix-neuf millions trois cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-dix euros et vingt centimes hors taxes

- Montant total de la part à Prix Global et Forfaitaire (avec PSE) :

	Montant H .T.	Montant TTC
MONTANT TOTAL DE LA PART A GLOBAL ET FORFAITAIRE (A+B+C)	19 367 690,20 €	23 241 228,24 €
MONTANT TOTAL DE LA PART A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE + PSE1 (A+B+C+PSE1)	19 505 159,20 €	23 406 191,04 €

[...] »

est modifié comme suit :

« **2.1. Montant du marché**

Le marché est conclu à prix mixte, il se décompose de la façon suivante :

➤ Part du marché à Prix Global et Forfaitaire :

○ Part Construction (tranche ferme) :

	Montant H .T.	Montant TTC
COUT DE LA CONSTRUCTION (A)	<u>18 380 149,42 €</u>	<u>22 056 179,30 €</u>

Montant total HT en lettres :

Dix-huit millions trois cent quatre-vingt mille cent quarante neuf euros et quarante deux centimes

Hors Taxes

Le montant de **la prestation supplémentaire obligatoire n°1** relative à l'amélioration du bassin ludique, (cf. CE 2 article 2.4 du CCTP) s'établit comme suit :

Montant HT :	TVA	Montant TTC
137 469,40 €	27 493,88 €	164 963,28 €

[...]

○ Part Maintenance P2 ; P3 Garantie Totale (tranche ferme) :

	Montant H .T.	Montant TTC
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 1 :	189 188,86 €	227 026,63 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 2 :	191 672,97 €	230 007,56 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 3 :	193 672,97 €	232 407,56 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE FERME (B).....	574 534,80 €	689 441,76 €

Montant total HT en lettres :

Cinq cent soixante quatorze mille cinq cent trente quatre euros et quatre vingt centimes hors taxes

- Part Maintenance P2 ; P3 Garantie Totale (Tranche conditionnelle) :

	Montant H .T.	Montant TTC
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 4 :	195 672,97 €	234 807,56 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 5 :	195 672,97 €	234 807,56 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 6 :	195 672,97 €	234 807,56 €
CE n°18 MAINTENANCE ANNEE 7 :	195 672,97 €	234 807,56 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE CONDITIONNELLE (C).....	782 691,88 €	939 230,24 €

Montant total HT en lettres :

Sept quatre-vingt-deux mille six cent quatre-vingt-onze euros et quatre-vingt-huit centimes hors taxes .

- Montant total de la part à Prix Global et Forfaitaire (hors PSE) :

	Montant H .T.	Montant TTC
COUT DE LA CONSTRUCTION (A)	18 380 149,42 €	22 056 179,30 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE FERME (B):	574 534,80 €	689 441,76 €
COUT MAINTENANCE TRANCHE CONDITIONNELLE (C):	782 691,88 €	939 230,24 €
MONTANT TOTAL DE LA PART A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE (A+B+C) ...	19 737 376,10 €	23 684 851,32 €

Montant total HT en lettres :

Dix-neuf millions sept cent trente sept mille trois cent soixante seize euros et dix centimes hors taxes

- Montant total de la part à Prix Global et Forfaitaire (avec PSE) :

	Montant H .T.	Montant TTC
MONTANT TOTAL DE LA PART A GLOBAL ET FORFAITAIRE (A+B+C)	PRIX 19 737 376,10 €	23 684 851,32 €
MONTANT TOTAL DE LA PART A PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE + PSE1 (A+B+C+PSE1)	19 874 845,50€	23 849 814,60 €

[...] »

Article IV. NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Ancien montant du marché :	23 406 191,52 € TTC
Prestations en plus value :	563 635,08 € TTC
Prestation en moins value :	120 000,00 € TTC
Nouveau montant du marché :	23 849 814,60 € TTC
% de variation :	+ 1,89 %

Article V. CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire déclare avoir inclus dans ses prix toutes les sujétions techniques et de délais liés à l'exécution des prestations prévues au présent avenant dans les conditions connues au jour de sa signature.

Article VI. SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article VII. PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué à

(signature et cachet de la société)



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°01 ind A

Objet : Réalisation d'un faux plafond dans la halle bassin

Date : 16/06/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage pour améliorer le rendu esthétique

Description des modifications :

Fourniture et pose d'un faux plafond dans la halle bassin

Incidence sur le délai MOE :		NON		
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre :		négligeable		
Honoraires C&P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :		NON		
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE (voir devis n°004 ind B)		1	174 847,84 €	174 847,84 €
TOTAL GENERAL				174 847,84 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance		NON		
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:				
sur marché Entreprise :		NON		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques		NON		
Consommations Énergétiques				
Bilan carbone exploitation				
Consommation d'eau				
Qualité de l'eau				
Qualité de l'air				

Annexe 1: Devis n°004 ind B

Annexe 2: Plan de localisation et tramage du faux plafond

Annexe 3: Coupes sur faux plafond

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 16 juin 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 004 - Indice B

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Mise en œuvre d'un faux-plafond de type SONAR de chez Rockfon dans la halle Bassins

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: 12 semaines après ordre de service

Délai d'exécution des présents travaux: 8 semaines après pose des parois inox des bassins et avant réalisation des fonds

Pièces jointes

- Venelles - Plan FP - Chabanne & Partenaires du 3 février 2015,
- venelles-ca-Détails FP halle bassin - Chabanne & Partenaires du 3 février 2015,
- Fiche technique FT_Sonar.

Performance énergétique / Maintenance

Le nettoyage du plénum n'est pas prévu dans le présent devis.

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP

Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture

Offre valable: jusqu'au 19 juin 2015. Toute décision au-delà nécessitera l'étude de l'impact sur le planning et de la mise en œuvre d'une protection temporaire du fond inox des bassins afin d'en limiter les conséquences sur le chemin critique. Cette incidence n'est pas intégrée au présent devis.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

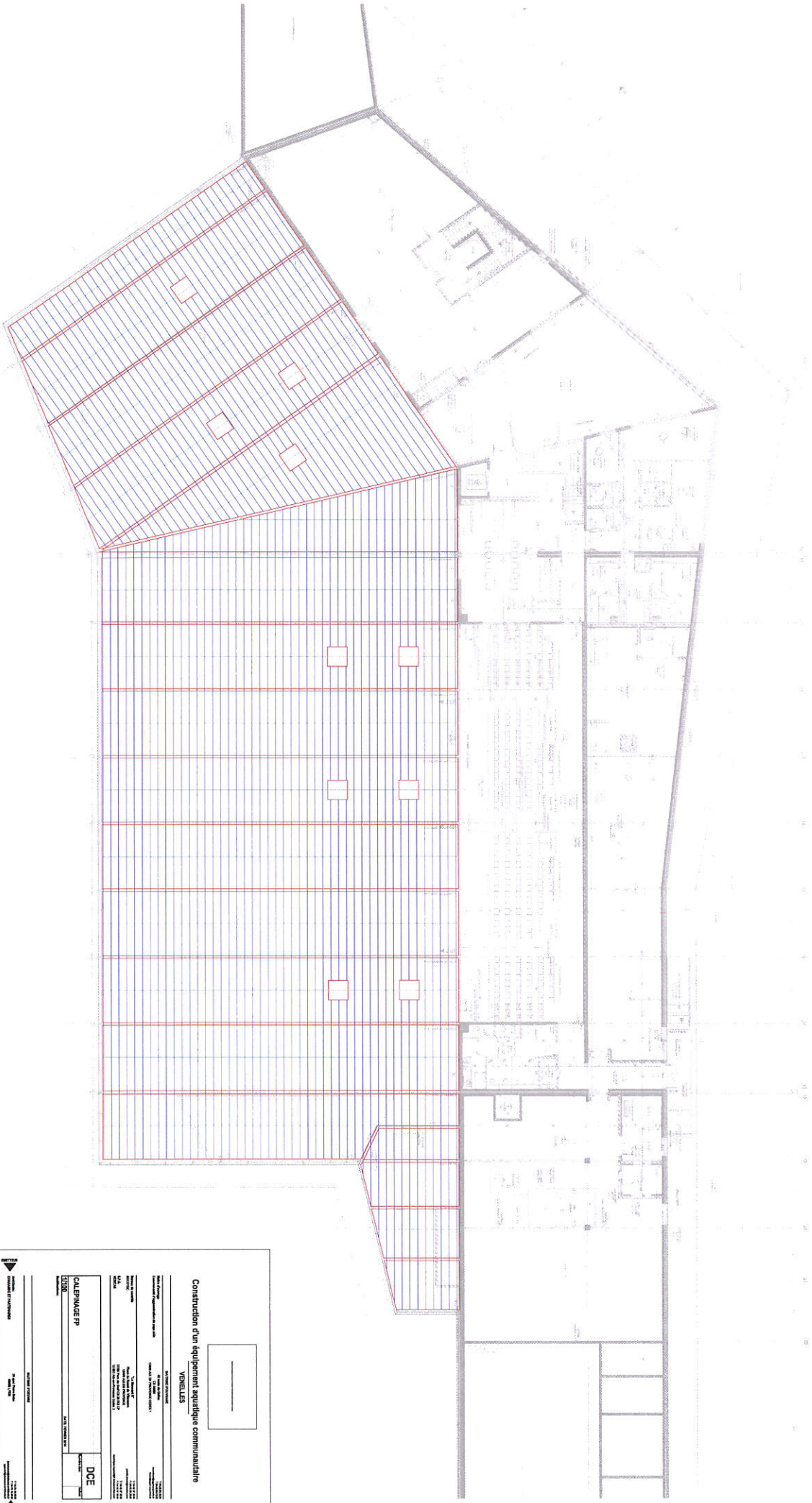
€ HT 174 847,84

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 004 - Indice B

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT	
	P.N.	Mise en œuvre d'un faux-plafond démontable de type SONAR de chez Rockfon 60x60, ossature cachée suivant vue en plan - Venelles - Plan FP - Chabanne & Partenaires du 3 février 2015 et détails de principe - Venelles-ca-Détails FP halle bassin - Chabanne & Partenaires du 3 février 2015. <i>Localisation: halle Bassins</i>	m2	2 011,00	86,95	174 847,84	
						Total HT	174 847,84
						TVA	34 969,57
						Total TTC	209 817,41



Construction d'un équipement aquatique communautaire

VIRÉLLES

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

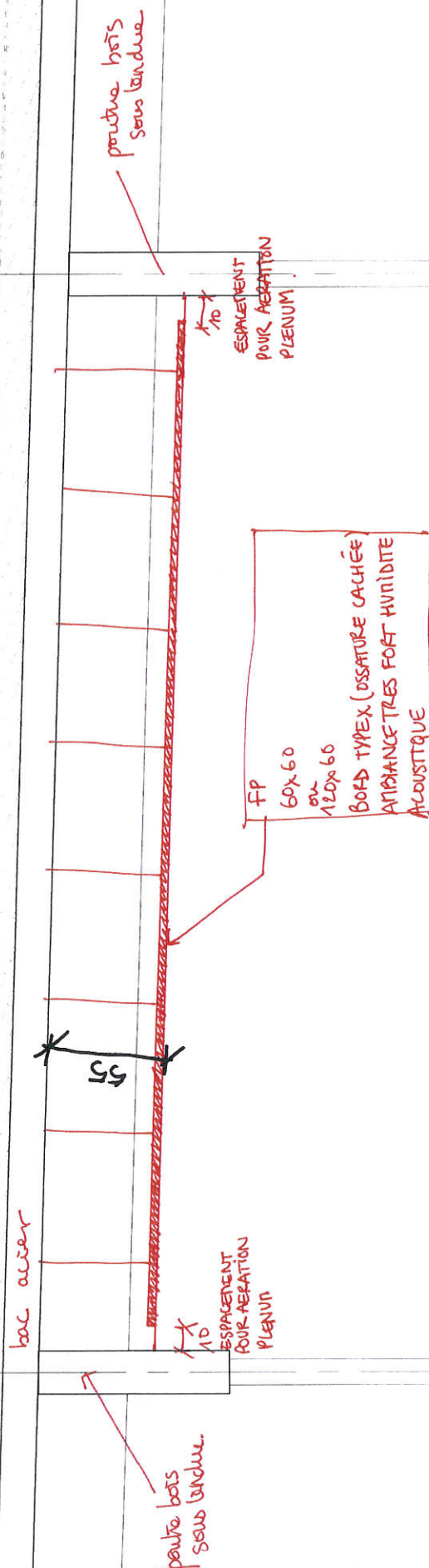
Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

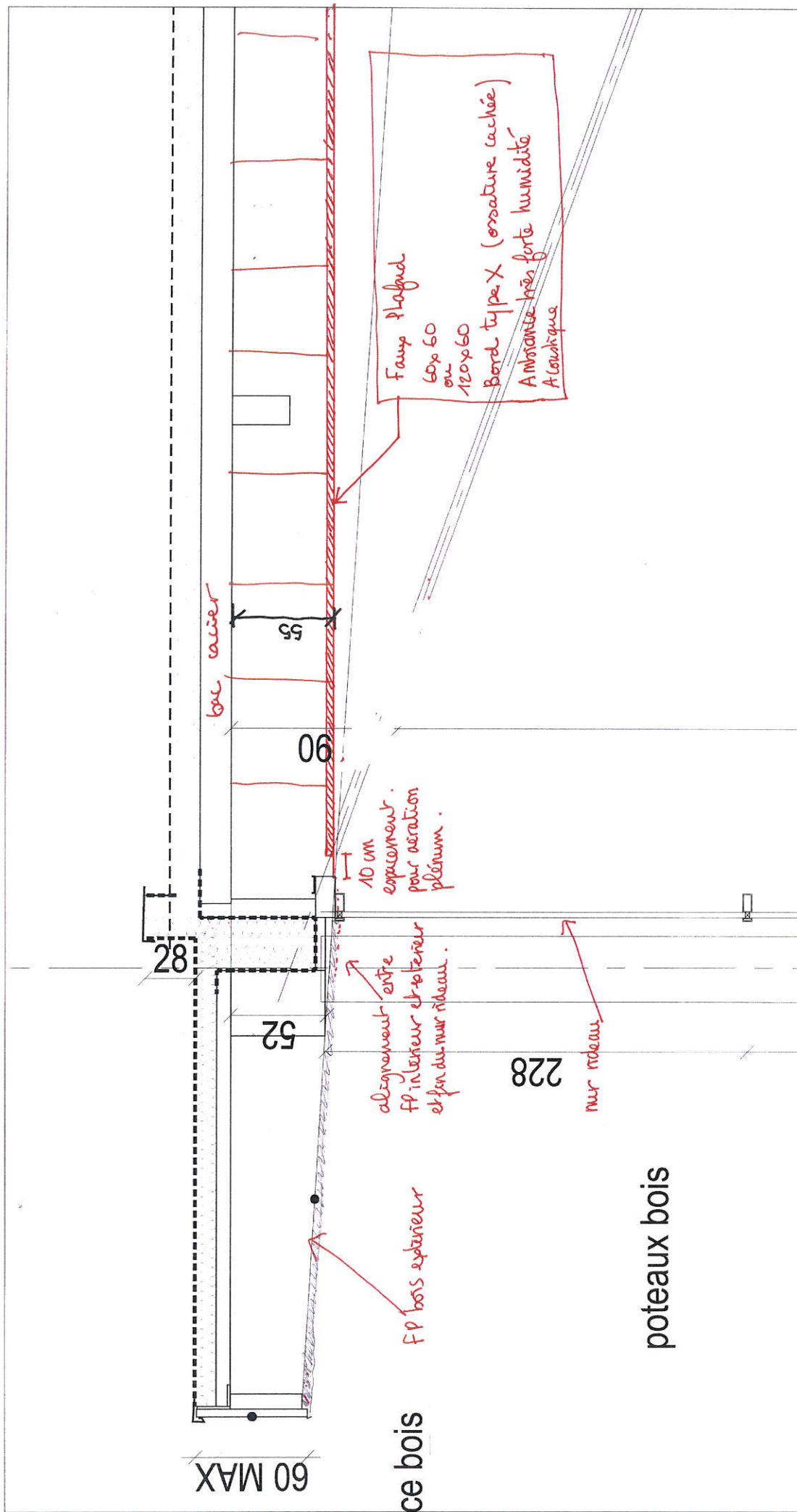
Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

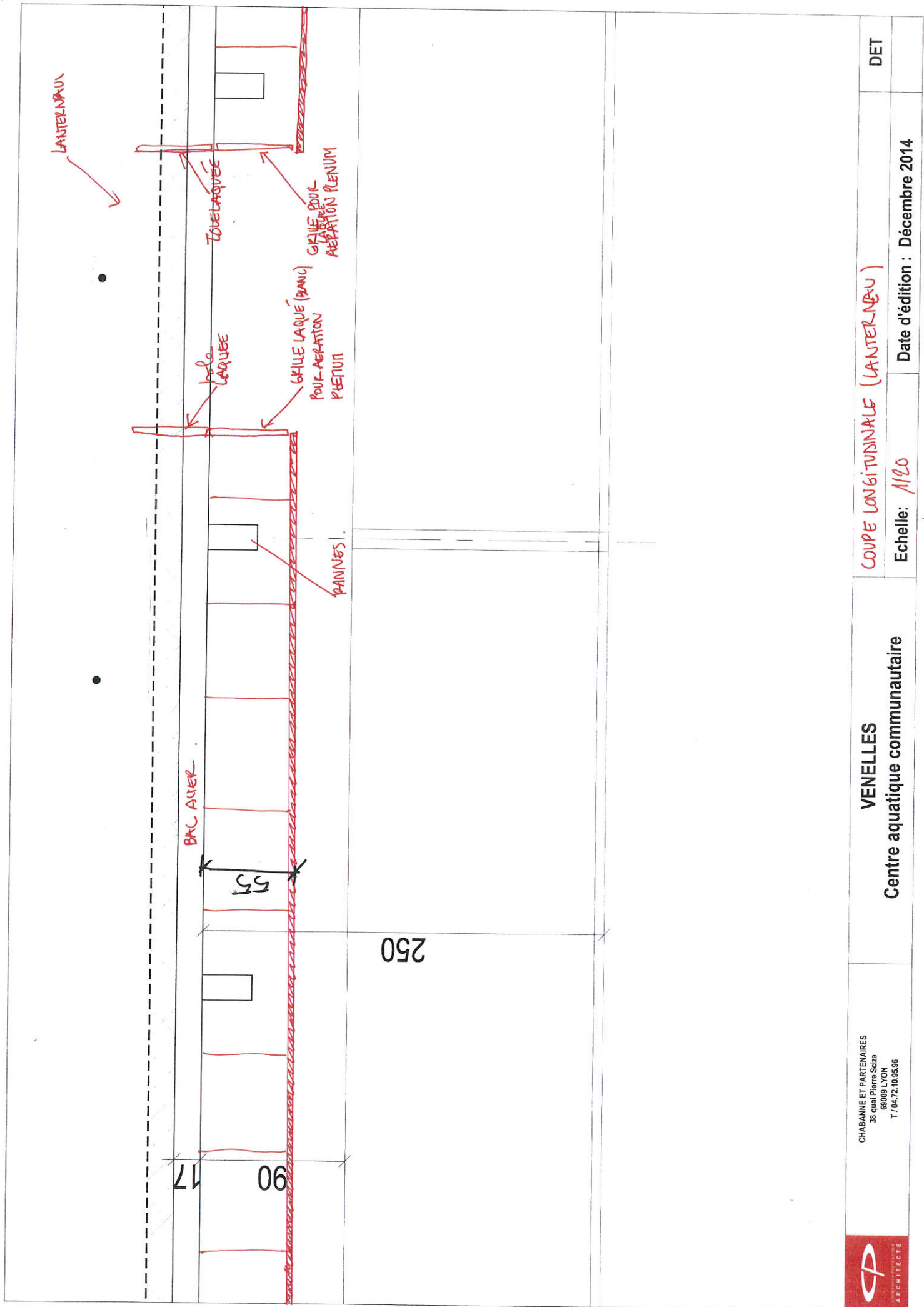
Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

Projet de construction d'un équipement aquatique communautaire

510







CHABANNE ET PARTENAIRES
38 quai Pierre Scize
69009 LYON
T / 04.72.10.35.96



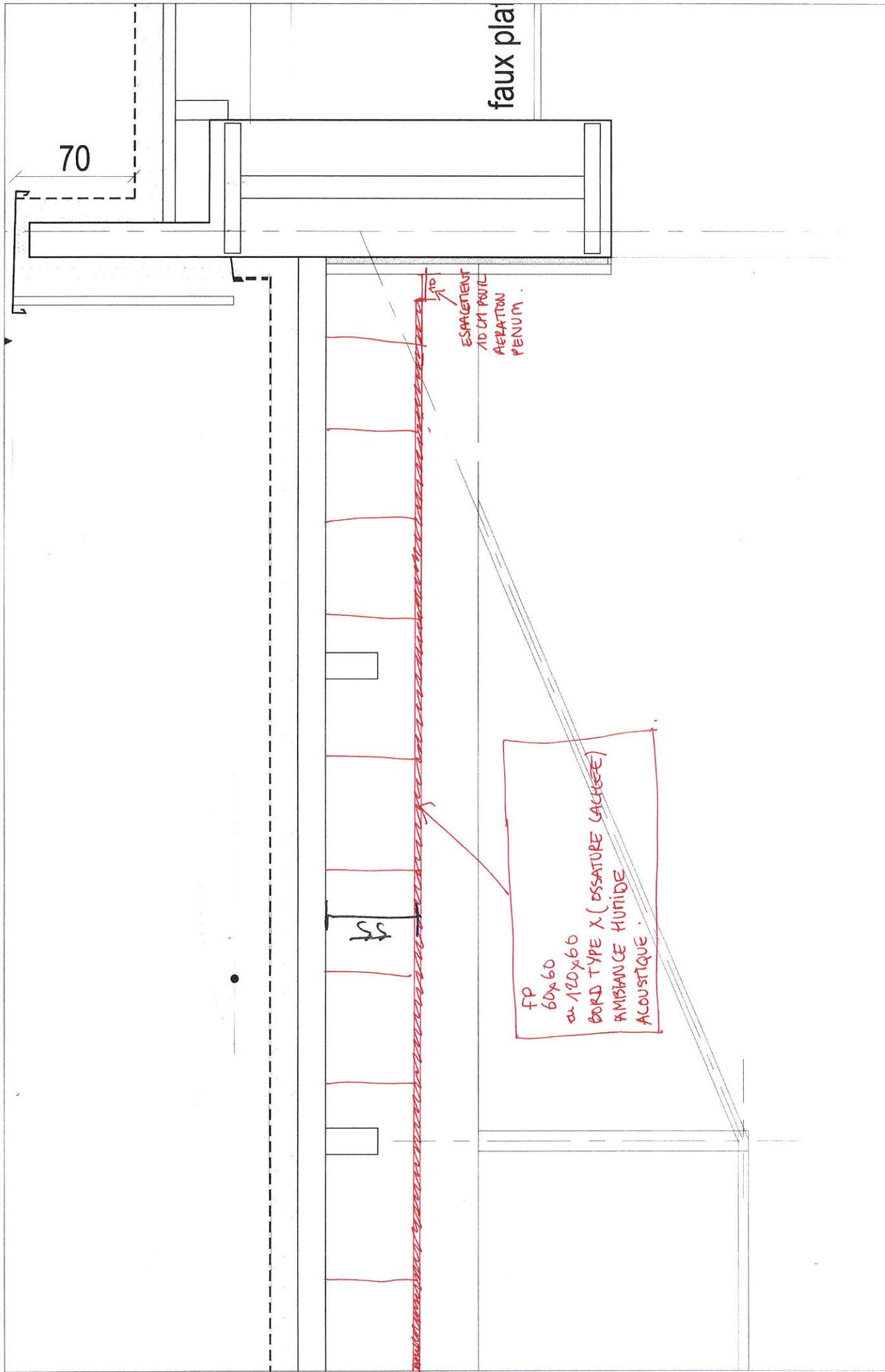
VENELLES
Centre aquatique communautaire

COUPE LONGITUDINALE (LANTERNAUX)

Echelle: 1/20

Date d'édition : Décembre 2014

DET





Complexe Aquatique
de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°03

Objet : Fiche d'adaptation technique

Date : 20/02/2015

Cause de la modification :

Fiche d'adaptation technique demandée par l'entreprise

Description des modifications :

Suppression du degré coupe feu sur le mur rideau entre la halle bassin et la zone de musculation
Remplacement des murs maçonnés par des cloisons sèches suivant EGE PAT O TZO EXE 004 indice A

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre : négligeable				
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise : OUI				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE	voir devis n°005 indice B	1	0	- 100 000,00 €
TOTAL GENERAL				-100 000,00 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Énergétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Devis n°005 indice B

Annexe 2: Présentation des prestations

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 16 février 2015

Communauté du Pays d'Aix

Direction des Bâtiments

CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 005 - Indice B

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Mises au point techniques

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Délai d'exécution des présents travaux: sans incidence

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Sans incidence

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP

Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture

Offre valable: 10 Jours

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

€ HT -100 000,00

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 005 - Indice B

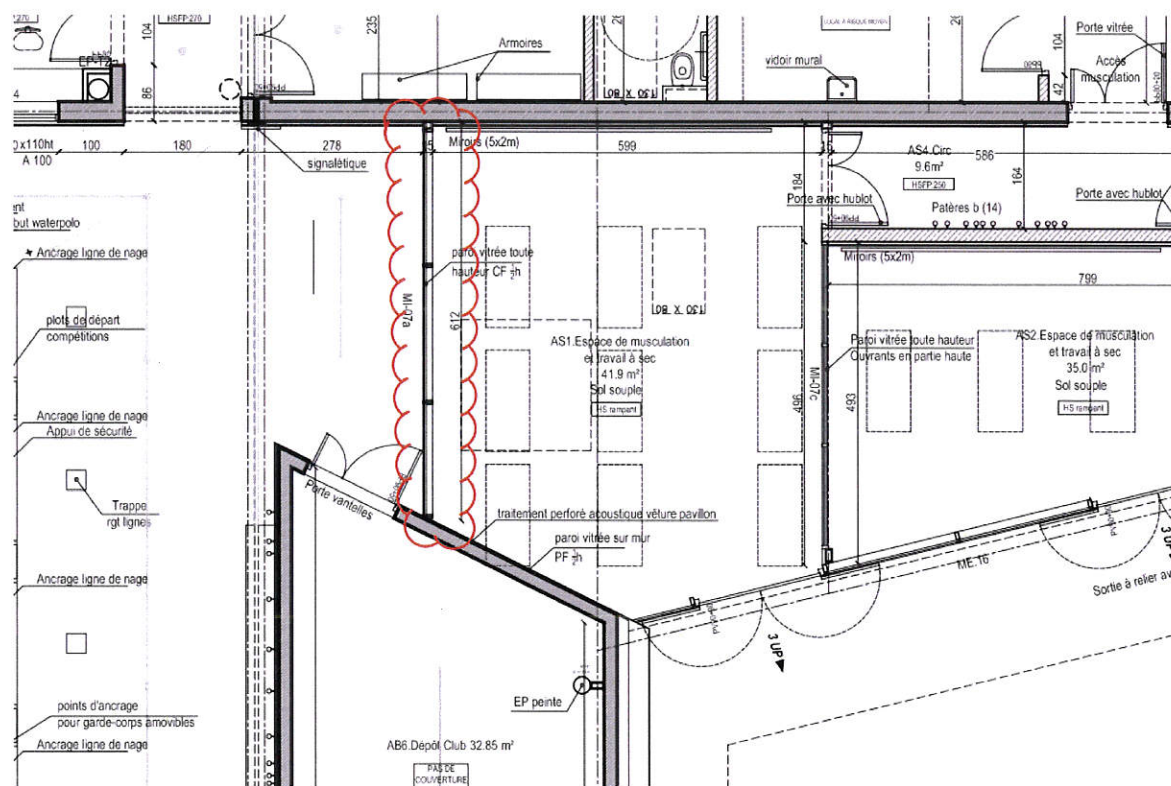
N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°06 - Menuiseries extérieures						
7.3	2	Murs rideaux acier laqué EI 30 - Ra > 41dB - MI-07a & b		-43,00	1 559,00	-67 037,00
PN		Murs rideaux alu laqué intérieur - 41dB - MI-07 yc sujétions JD		43,00	467,76	20 113,68
		Complément pour bloc porte 2VTX ouvrant à l'anglaise dans mur rideau -				
6.3.3	2	Dimensions totales 2.10 x ht. 2.40 ml		1,00	3 140,40	3 140,40
Lot n°01 - Gros-œuvre						
1.10.1		Blocs de béton d'aggloméré creux y cis incidences incorporations				
1.10.1	1	Cloison en blocs de béton creux de 10 cm d'épaisseur	m²	-322,00	74,40	-23 956,80
		Cloison en blocs de béton creux de 15 cm d'épaisseur hors zone "vestiaires				
1.10.1	2	d'été"	m²	-986,00	76,20	-75 133,20
1.10.1	3	Mur en blocs de béton creux de 20 cm d'épaisseur - en prémurs	m²	-356,00		
1.10.2		Blocs de béton d'agglomérés pleins				
1.10.2	1	Cloison en blocs de béton pleins de 15 cm d'épaisseur	m²	-16	89,30	-1 428,80
1.10.3		Enduits				
1.10.3	1	Enduit ciment sur agglos	m²	-2 648,00	37,20	-98 505,60
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 48dB avec isolant Ei60 ht maxi 5.50m.	m²	169,20	99,18	16 781,95
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 38dB sans isolant Ei30 ht maxi 5.50m.	m²	96,80	79,99	7 742,76
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 47dB avec isolant Ei30 ht maxi 5,80m.	m²	331,00	99,18	32 829,95
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 38dB sans isolant Ei60 ht maxi 5.80m.	m²	19,60	79,99	1 567,75
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 55dB avec isolant Ei30 ht maxi 5.80m.	m²	14,33	119,98	1 718,84
PN		Cloisons des locaux EB Rw+C 42dB avec isolant Ei120 ht maxi 3.00m.	m²	24,00	89,59	2 150,06
PN		CLOISON EB+C et EB+C/EC				
PN		Cloison locaux EB+C Rw+C 37dB sans isolant Ei60 ht maxi 4.00m.	m²	232,60	95,98	22 326,03
PN		Cloison locaux EB+C Rw+C 47dB avec isolant Ei60 ht maxi 4,00m.	m²	53,70	115,18	6 185,25
PN		Cloison locaux EB+C et EC Rw+C 37dB sans isolant Ei60 ht maxi 4.00m.	m²	156,00	95,98	14 973,60
PN		Cloison locaux EB+C et EC Rw+C 47dB avec isolant Ei60 ht maxi 4.00m.	m²	28,99	115,18	3 338,54
PN		CLOISON EC				
PN		Cloison locaux EC Rw+C 37dB sans isolant Ei60 ht maxi 4.00m	m²	183,50	108,78	19 961,61
PN		Cloison locaux EC Rw+C 47dB avec isolant Ei60 ht maxi 4.00m	m²	14,39	127,98	1 841,75
PN		DIVERS				
PN		Renforts pour pose bancs	ml	67,20	31,99	2 150,06
		Nota : les renforts permettront d'assurer la stabilité et la perennité du complexe "cloison - banc" au droit des bancs				
PN		Renforts pour pose équipements sanitaires et handicapés	u	16,00	20,48	327,63
PN		Pose portes(hors fourniture)	u	45,00	39,99	1 799,71
PN		Pose éléments en tête de cloison sous charpente (hors fourniture)	ml	115,50	67,19	7 760,36
		Nota : la hauteur de faïence sur les cloisons reste conforme au DCE (toute hauteur visible).				
		Arrondi à Ens.		-1,00	648,53	-648,53
Total HT						-100 000,00
TVA						-20 000,00
Total TTC						-120 000,00

FTM 03 – Fiche d'adaptation technique

MENUISERIES INTERIEURES

1. Repérage de la prestation

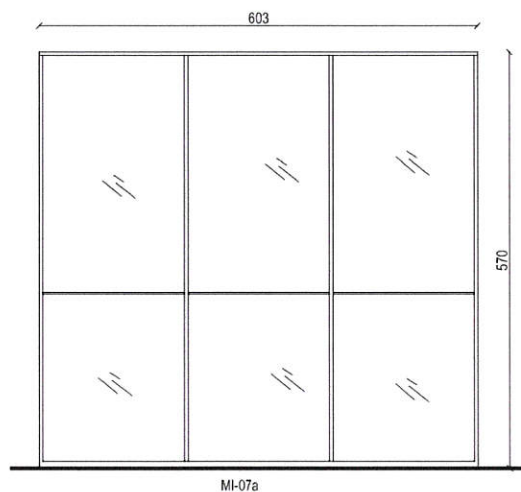
La suppression du degré coupe-feu est située sur le mur rideau entre la halle bassin et la zone de musculation au rez-de-chaussée.



2. Description de la modification

La suppression du degré coupe-feu s'applique à la menuiserie intérieure numéro 07-a qui délimite la halle bassin et la zone musculation. Il sera ajouté un bloc porte deux vantaux avec ouverture à l'anglaise dans ce mur rideau.

Menuiserie intérieure 7a :



GROS ŒUVRE :

1. Repérage de la prestation

Le remplacement des murs maçonnés se situe au niveau rez-de-chaussée et au premier étage suivant le plan de repérage du document EGE-PAT-0-TZO-EXE-004 indice A.

2. Description de la modification

Les murs maçonnés seront remplacés par des cloisons sèches tout en respectant les prescriptions techniques du CCTP : coupe-feu, acoustique et thermique.

Les renforts nécessaires à la pérennité de l'ouvrage ainsi que les descriptions techniques de chaque type de cloisons sont décrites dans le document EGE-PAT-0-TZO-EXE-004 indice A.



Complexe Aquatique
de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°04

Objet : Traitement des terres polluées

Date : 20/02/2015

Cause de la modification :

Découverte sur site de terres polluées enfouies (ALEAS)

Description des modifications :

Traitement des terres polluées découverte sur site par mise en décharge spécialisée dans un centre de tri agréé

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre : négligeable				
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE	Extérieur / évacuation et traitement	656 m3	135,44	88 845,98 €
TOTAL GENERAL				88 845,98 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance :				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
TOTAL GENERAL				- €
TOTAL GENERAL 0,00 €				
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Energétiques				
NON				
Bilan carbone exploitation				
NON				
Consommation d'eau				
NON				
Qualité de l'eau				
NON				
Qualité de l'air				
NON				

Annexe 1: Devis n°007 indice A

Annexe 2: Constat de stockage des terres polluées

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 17 février 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 007 - Indice A

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Traitement en filières agréées des matériaux pollués découverts sur le site

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: 10 jours après ordre de service
Délai d'exécution des présents travaux: 2 jours d'évacuation en filières agréées

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP
Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture
Offre valable: 1 mois.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

€ HT 88 845,98

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 007 - Indice A

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
		Reprises et mise en stock des matériaux pollués compris				
		- Bull D6XRL ripper				
		- Compacteur BW219 V5				
		- Pelle R924				
		- Tombereaux A25D				
		Evacuation des matériaux (plus-value par rapport au lieu d'évacuation initial) compris:				
		- Transport par semi-benne chantier - centre de tri				
		- Transport par semi-benne prévu				
		Traitement des matériaux compris				
		- Mise en stock, reprise, tri sélectif des matériaux				
		- Reprise et évacuation des DIB vers les filières agréées				
		L'ensemble	m3	656,00	135,44	88 845,98
		<u>Pour mémoire</u>				
		Matériaux pollués déjà évacués et déjà traités	m3	801,00	P.M.	
Total HT						88 845,98
TVA						17 769,20
Total TTC						106 615,18

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - VENELLES -

Maître d'Ouvrage :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AIX

Maître d'œuvre :

CHABANNE
& PARTENAIRES

0	17/02/15	Première Diffusion
Rév.	Date	Description

EMETTEUR :

/ Spie batignolles sud est

spie batignolles

Constat de stockage des terres polluées

Dessiné/ Etabli par : JAU

Date : 17/02/2015

Vérifié par : BGP

Date : _/ _/ _

Validé par : MRO

Date : _/ _/ _

Approuvé par : XVE

Date : _/ _/ _

Echelle : - :-

Format / Nb de page : A4 / 14

Affaire/Fichier :

E | G | E

Identité

N | O | T

Objet

0 | - | T | Z | O

Zone

E | X | E

Phase

0 | 0 | 1

N°

0

Indice

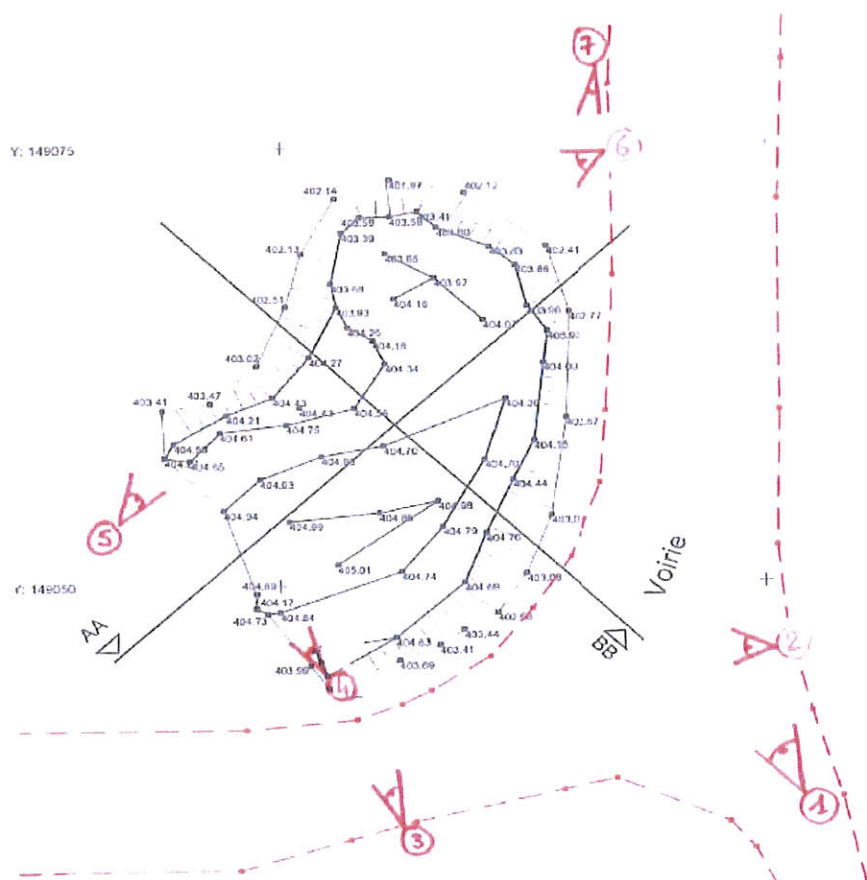
Présents : Thomas HORVILLEUR
Jerome AUGER

(Communauté de Commune du Pays d'Aix)
(SPIE Batignolles Sud Est)

Absents : Fabien LAFOND

(VALERIAN)

Reperage des vues du pied de talus (Photos 1 à 7)



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 1

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 2

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 3

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 4

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 5

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 6

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 7

Date 17/02/2015

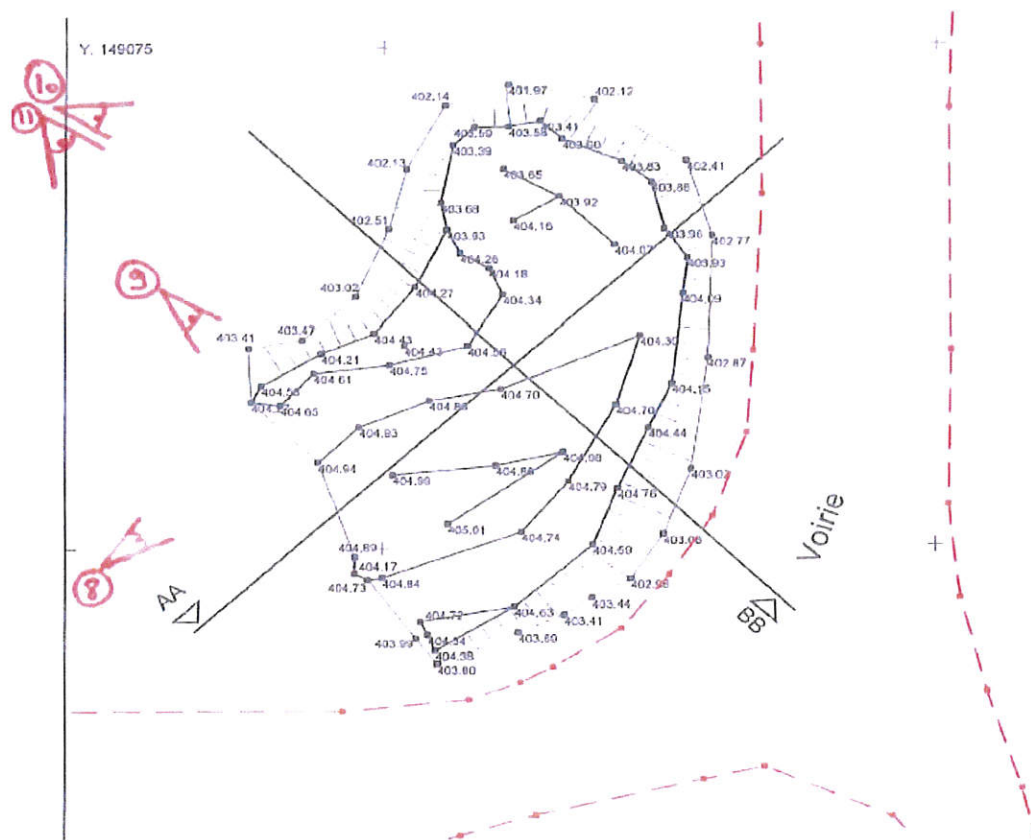


Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Reperage des vues superieures (Photos 8 à 11)



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 8

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 9

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 10

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 11

Date 17/02/2015



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :

Constat de Stockage des Terres Polluées

Photo n° 12

Date 17/02/2015

Vue Générale du stock résiduel de la première phase de stockage



Observations :

VISA ENT :

VISA MOE :



Complexe Aquatique
de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°05

Objet : Gestion de l'éclairage de la halle bassin

Date : 06/02/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage d'optimiser la gestion de l'éclairage de la halle bassin et de sécuriser les consommations énergétiques

Description des modifications :

Installation de sondes de luminosité dans la halle bassin

Commande de l'éclairage via GTC

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre :		négligeable		
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
560,00 €	négligeable			560,00 €
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
INEO (voir devis 003 indice 0)	Halle bassin (sonde + commande)	1	4336,39	4 336,39 €
AXIMA (voir devis 003 indice 0)	Halle bassin (sonde + commande)	1	6542,14	6 542,14 €
SBSE (voir devis 003 indice 0)	Frais de groupement et pilotage	1	870,28	870,28 €
TOTAL GENERAL				11 748,81 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:				
sur marché Entreprise :		NON		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques		OUI		
Consommations Énergétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Devis 003

Annexe 2: EGE_PAT_0-TZO_EXE_005 indice 0

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 27 janvier 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 003 - Indice 0

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

PAT 005 0 - Gestion de l'éclairage de la halle bassin selon la PAT n°EGE_PAT-0-TZO_EXE_005 0

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0
Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

- PAT n°EGE_PAT_0-TZO_EXE_005 indice 0

Performance énergétique / Maintenance

Suivant PAT n°EGE_PAT_0-TZO_EXE_005 indice 0

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP
Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture
Offre valable: 1 mois. Toute décision au-delà nécessitera l'étude de l'impact sur le planning, les études d'exécution et les travaux déjà réalisés.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

11 748,81 € HT

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

DEVIS N° 7341 - 003 - Indice 0

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°14 - CFo/CFa						
		Fourniture et pose de sondes de luminosité				
	PN	Sonde de luminosité (0 à 10 000 lux), y compris câblage.	u	2,00	850,36	1 700,72
	PN	Transformateur d'alimentation 24V, y compris câblage vers sondes	ens	1,00	598,33	598,33
	14,2,8,38	Alimentation transformateur 24V	ens	1,00	103,41	103,41
Liaison GTC						
	PN	Liaison des capteurs vers automate de GTC situé à coté de l'armoire AS04	ens	1,00	654,00	654,00
	PN	Câblage des retour d'état des marches forcées vers l'automate de GTC situé à coté de l'armoire AS04	ens	1,00	218,52	218,52
Modification commandes électriques						
	PN	Modification des 5 commandes par commutateur 3 positions	ens	1,00	308,27	308,27
	PN	Ajout de contacteurs dans armoire électrique + auxiliaires de position	u	5,00	63,22	316,10
Essais						
	PN	Participation aux réglages et essais	ens	1,00	437,04	437,04
Lot n°15 - CVC Pbs						
		Notre devis prévoit :				
		- La fourniture d'un module d'E/S supplémentaire dans l'armoire électrique ASV3				
		- Le câblage des câbles des sondes de luminosité laissés en attente à proximité de l'armoire ASV3 par INEO.				
		- Les liaisons électriques depuis l'armoire ASV3 jusqu'au TD depuis lequel seront commandés les 5 circuits d'éclairage. (non compris le câblage dans le TD INEO)				
		- Les liaisons électriques depuis les boutons de commande d'éclairage (non compris le câblage) jusqu'à l'armoire ASV3				
		- Le paramétrage de la régulation				
		- L'intégration sur la GTC, des commandes et état de chaque circuit, temps de fonctionnement et lecture des sondes de luminosité.				
		- Commande des éclairages de la halle suivant sondes d'éclairage et programme horaire.				
	PN		ens	1,00	6 542,14	6 542,14
Mandataire						
		Frais de groupement et de pilotage(8%)	ens	1,00	870,28	870,28
					Total HT	11 748,81
					TVA	2 349,76
					Total TTC	14 098,57

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - VENELLES -

Maître d'Ouvrage :

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU PAYS D'AIX**

Maître d'œuvre :

**CHABANNE
& PARTENAIRES**

0	22/01/15	Première Diffusion
<i>Rév.</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>

EMETTEUR :

/ Spie batignolles sud est

spie batignolles

FICHE DE DEMANDE D'ADAPTATION TECHNIQUE

<i>Dessiné/ Etabli par : JLP</i> <i>Date : 22/01/2015</i>	<i>Vérifié par : MRO</i> <i>Date : 27/01/2015</i>	<i>Validé par :</i> <i>Date : __/__/__</i>	<i>Approuvé par :</i> <i>Date : __/__/__</i>
<i>Echelle : SO</i> <i>Format / Nb de page :3</i>	E G E Identité P A T Objet 0 - T Z O Zone E X E Phase 0 0 5 N° 0 Indice		
<i>Affaire/Fichier :</i>			

Lot concerné	Ouvrage concerné	Zone
14-15-Maintenance	Eclairage de la halle bassin	Halle bassins

Documents et plans concernés

2_2_6_17_DCE _ CCTP _ n_14 _ CFO_CFA
 2_2_6_18_DCE _ CCTP _ n_15 _ PB _ CHBOIS _ CVC
 2_2_3_1_Mesure et Vérification de la Performance
 2_2_3_2_CCTP Entretien Maintenance

Solution technique Base Marché

Lot 14 – CFo/CFa

Commande d'éclairage de la halle bassin depuis boîte à bouton BB3 dans le local sonorisation :
 2 modes d'éclairage de la halle bassin :

- Mode plein feu (500 lux moyen sur bassin de natation, 600 lux sur plots et 300 lux sur le bassin d'activité)
- Mode réduit (200 lux moyen)

Lot 15 - CVC PBS:

- Sans objet

Mesure et vérification de la Performance

Scénario de fonctionnement éclairage halle bassins (note M & V) :

- Lundi au vendredi : 17h – 23 h
- Samedi : 17h - 19h
- Dimanche : 17h – 18h
- Soit un total de **33** heures par semaine

Proposition technique

Le système de commande manuel de l'éclairage de la halle bassin risque de générer une surutilisation de celui-ci même lorsque l'apport de lumière naturelle permettrait de s'en passer. Dans le cas d'un allumage permanent pendant les heures d'ouvertures, 88h par semaine selon note MVP, le surcoût annuel pour la CPA serait de 4700 €

Consommation électrique éclairage (scénario fonctionnement selon M & V)	Consommation électrique éclairage (fonctionnement permanent)
33 MWh par an	89 MWh par an
2 830 € / an	7 547 € / an

Nous proposons d'asservir le fonctionnement de l'éclairage de la halle bassin à des sondes de luminosité intérieure et extérieure. Les commandes d'éclairage auraient alors 3 positions :

- Arrêt
- Automatique (200 lux mini pour la halle bassin)
- Forcé (Mode plein feu)

Lot 14 – CFo/CFa

- Ajout de sondes de luminosité
- Modification des commandes
- Liaison avec la GTC
-

Incidence financière détaillée dans le devis n° 003

Lot 15 - CVC PBS:

- Modules E/S pour les sondes de luminosité
- Câblage
- Intégration à la GTC des commandes et état de chaque circuit, temps de fonctionnement et lecture des sondes de luminosité

Incidence financière détaillée dans le devis n° 003

Maintenance

Sans incidence

Performance Energétique

Sans incidence

AVIS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Spie batignolles sud est	Cofely INEO	Cofely AXIMA
☐ Acceptée ☐ Refusée Commentaires :	☐ Acceptée ☐ Refusée Commentaires :	☐ Acceptée ☐ Refusée Commentaires :
Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :

Accord du maitre d'œuvre

Chabanne et Partenaires	KEO	SOCOTEC	Autre :
☐ Acceptée ☐ Refusée	☐ Acceptée ☐ Refusée	☐ Acceptée ☐ Refusée	☐ Acceptée ☐ Refusée
Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :	Nom : Date : Signature :



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°06

Objet : Mise en place du système de comptage

Date : 23/06/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage d'intégrer la fourniture et la pose d'un système de comptage des utilisateurs en lien avec la GTC

Description des modifications :

Interface du système de comptage et de la GTC

Maintenance ferme et conditionnelle du système de comptage par caméra

NOTA: Une mise au point sera à réaliser avec le système de billetterie défini avec le maître d'ouvrage

Incidence sur le délai MOE :		NON		
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre :		négligeable		
Honoraires C+P		Honoraires KEO	TOTAL	
560,00 €	négligeable		négligeable	
Incidence sur le délai ETS :		NON		
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
INEO (voir devis 009 indice C)		1	17220,44	17 220,44 €
AXIMA (voir devis 009 indice C)		1	5000	5 000,00 €
SBSE (voir devis 009 indice C)		1	222,2	222,20 €
TOTAL GENERAL				22 442,64 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance		OUI		
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:		OUI		
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
AXIMA (voir devis 009 ind B)	Système de comptage par caméra	1	14943,54	14 943,54 €
AXIMA (voir devis 009 ind B)	Prestations GTC	1	4200	4 200,00 €
TOTAL GENERAL				19 143,54 €
Incidence sur les performances énergétiques		NON		
Consommations Énergétiques		NON		
Bilan carbone exploitation		NON		
Consommation d'eau		NON		
Qualité de l'eau		NON		
Qualité de l'air		NON		

Annexe 1: Devis 009 indice C

Annexe 2: EGE_PAT_0-TZO_EXE_006 indice A

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 11 juin 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 009 - Indice C

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

PAT 006 0 - Contrôle d'accès PAT n°EGE_PAT_0-TZO_EXE_006 A

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0
Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

- PAT n°EGE_PAT_0-TZO_EXE_006 indice 0

Performance énergétique / Maintenance

Suivant PAT n°EGE_PAT_0-TZO_EXE_006 indice 0

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP
Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture
Offre valable: **Juin 2015**. Toute décision au-delà nécessitera l'étude de l'impact sur le planning, les études d'exécution et les travaux déjà réalisés.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

41 586,18 € HT

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

DEVIS N° 7341 - 009 - Indice C

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°14 - CFo/CFa						
		Vestiaire publique				
		Tripode	u	4,00		Hors lot
		Portillon motorisé	u	4,00		Hors lot
		Main courante	ml	8,00		Hors lot
		Pupitre de commande déporté	ens	1,00		Hors lot
		Prestation GUNEBO	ens	1,00		Hors lot
		Prestation INEO (1 câble vers GTC hors raccordements + présence d'une journée lors de la mise en service)	ens	1,00	2 009,51	2 009,51
						2 009,51
		Vestiaire d'été				
		Tripode	u	1,00		Hors lot
		Portillon motorisé	u	2,00		Hors lot
		Main courante	ml	4,00		Hors lot
		Pupitre de commande déporté	ens	1,00		Hors lot
		Prestation GUNEBO	ens	1,00		Hors lot
		Prestation INEO (1 câble vers GTC hors raccordements)	ens	1,00	1 693,51	1 693,51
						1 693,51
		Comptage FMI				
		Cellule comptifix :				
		- Vestiaire groupe				
		- Zone bien-être	u	2,00	1 751,44	3 502,88
		Boitier de comptage coffret 3U	u	1,00	1 119,44	1 119,44
		Afficeur AFFIX	u	1,00	403,10	403,10
		Logiciel de données et statistique	u	1,00	821,60	821,60
		Forfait d'intervention sur site y compris déplacement	u	2,00	2 017,68	4 035,36
		Prestation INEO	ens	1,00	2 166,24	2 166,24
						12 048,62
		Interface avec équipementier des tourniquets				
		Participation à réunion de mise au point	u	2,00	734,40	1 468,80
						1 468,80
Lot n°15 - GTC						
		Acquisition des comptages tripodes et vidéos sur la GTC	ens	1,00	5 000,00	5 000,00
		Comprenant :				
		La mise en place des fourreaux et câbles entre les tripodes et notre module d'acquisition.				
		La fourniture et câblage d'une carte d'acquisition supplémentaire.				
		L'intégration des points supplémentaires sur la GTC.				
		La passerelle de communication entre le système de comptage vidéo et notre GTC.				
						5 000,00
Lot n°18 - Entretien & Maintenance						
		Système de contrôle d'accès GUNEBO				
		Maintenance totale 1ère année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 2ème année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 3ème année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 4ème année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 5ème année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 6ème année	an	1,00		Hors lot
		Maintenance totale 7ème année	an	1,00		Hors lot

Système de comptage par caméra				
Maintenance totale 1ère année	an	1,00	1 719,84	1 719,84
Maintenance totale 2ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
Maintenance totale 3ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
Maintenance totale 4ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
Maintenance totale 5ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
Maintenance totale 6ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
Maintenance totale 7ème année	an	1,00	2 203,95	2 203,95
				14 943,54
Prestations GTC				
Maintenance totale 1ère année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 2ème année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 3ème année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 4ème année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 5ème année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 6ème année	an	1,00	600,00	600,00
Maintenance totale 7ème année	an	1,00	600,00	600,00
				4 200,00
Lot n°01 - OPC				
1.2.3 Mission OPC (Ordonnancement et Pilotage de Chantier)	ens	1,00	222,20	222,20
			Total HT	41 586,18
			TVA	8 317,24
			Total TTC	49 903,42



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°07

Objet : Mesures conservatoires pour le futur exploitant

Date : 03/03/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage pour mise en place de mesures conservatoires pour deux compteurs ErDF additionnels.

Description des modifications :

Mise en place de fourreaux pour une éventuelle mise en place d'un tarif jaune ErDF en zone bien être.

Mise en place de fourreaux pour une éventuelle mise en place d'un tarif bleu ErDF pour le kiosque extérieur.

Définition et implantation sur site d'un poste de transformation ErDF

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre : négligeable				
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
1 120,00 €	560,00 €	1 680,00 €		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise : OUI				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE	voir devis n°11 indice B	1	31 372,12 €	31 372,12 €
TOTAL GENERAL				31 372,12 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance :				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Energétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Présentation des mesures conservatoires

Annexe 2: Devis n°11 indice B

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 10 avril 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 011 - Indice B

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Fourniture et pose de fourreaux à titre conservatoire pour futures alimentations en électricité Espace Bien-Etre & Kiosque
 A la demande de la maîtrise d'ouvrage et suivant les préconisations de la maîtrise d'œuvre (mail du 12/03/2015)

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: 2 semaines après ordre de service
Délai d'exécution des présents travaux: 3 semaines

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Pas d'incidence

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP
Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture
Offre valable: 3 mois.

Montant hors taxe des travaux du présent devis: € HT 31 372,12

Avis du maître d'œuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 011 - Indice B

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°17 - VRD						
7.3.3.5	1	Campagne d'essai de portance après remblaiement des tranchées dans l'hypothèse où les tranchées soient faites après la forme sous voirie.	Fft		1 265,00 P.M.	
PN		Tranchée commune élargie, compactage et remblaiement	ml	275,00	46,50	12 787,50
7.6.1.1	2	Fourreau Ø63mm	ml	275,00	2,30	632,50
7.6.1.1	3	Fourreau Ø90mm	ml	550,00	3,30	1 815,00
7.6.1.1	4	Fourreau Ø200mm	ml	550,00	14,90	8 195,00
7.6.1.2	3	Regard 800 x 800 avec tampon à remplissage ou fonte	u	7,00	1 024,50	7 171,50
		Amenée / Repli si les travaux sont réalisés hors calendrier des travaux de réseaux de l'opération	Fft		8 450,00 P.M.	
<i>Localisation: cheminement depuis le futur poste de distribution ErDF à l'entrée Nord Est du site et jusqu'à la zone Kiosque et au droit du vide sanitaire au droit de la zone Kiosque (au droit des voiries)</i>						
PN		Carottage Ø200mm	u	2,00	175,00	350,00
PN		Carottage Ø63mm	u	1,00	110,00	110,00
Mandataire						
PN		Frais d'exécution et OPC (1%)	%	1,00	310,62	310,62
PN		Frais de mandataire en période d'exploitation (1%)	ens.	1,00		Sans objet
Total HT						31 372,12
TVA						6 274,42
Total TTC						37 646,54

FTM 09 – Mesures conservatoires pour deux compteurs ErDF additionnels

POSTE DE TRANSFORMATION ERDF

1. Localisation

Suite à la réunion avec ErDF du 17 février 2015, le poste de transformation doit être positionné au plus proche du chemin du collet redon. Il sera situé à l'est de la sortie des véhicules afin de ne pas encombrer la futur extension de parking.

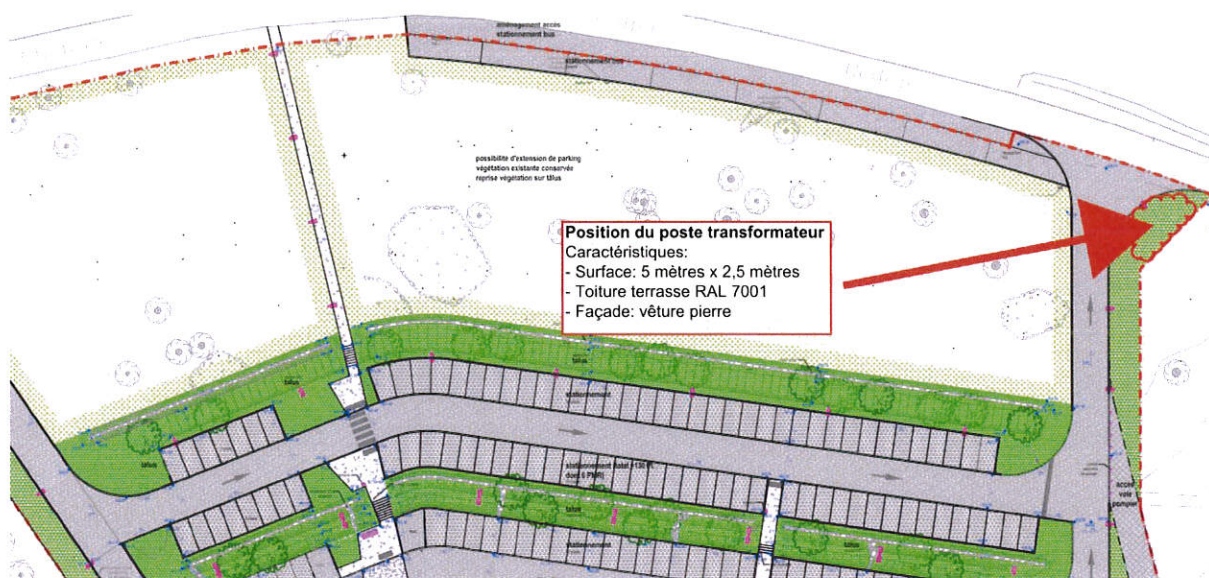


Figure 1: localisation du poste ErDF

2. Description du poste de transformation

Le poste de transformation ErDF a pour but d'alimenter le Centre Aquatique de Venelles. Ses dimensions sont les suivantes :

- Hauteur : 2,6 mètres
- Largeur : 2,5 mètres
- Longueur : 5 mètres

Le poste ErDF sera revêtu d'un habillage en vêtue pierre sur les façades et d'une toiture terrasse de couleur RAL 7001 suivant les propositions du catalogue ErDF.

MESURES CONSERVATOIRES

1. Description des mesures conservatoires

Suite à la demande du maître d'ouvrage de pouvoir ajouter deux compteurs ErDF sur le projet ; un tarif jaune pour la zone bien être et un tarif bleu pour le kiosque. Il sera ajouté sur le projet des fourreaux reliant le poste de transformation ErDF à la zone bien être et au kiosque.

Fourreaux pour le tarif jaune :

- 2 fourreaux diamètre 200mm
- 1 fourreau diamètre 90 mm

Fourreaux pour le tarif bleu :

- 1 fourreau diamètre 63mm
- 1 fourreau diamètre 90 mm

Il faudra également prévoir des ouvertures dans les voiles béton déjà réalisés pour faire circuler les réseaux du tarif jaune jusqu'à la salle bien être.

2. Localisation des compteurs

Le tarif jaune sera situé dans la zone bien être à l'intérieur du bâtiment, alors que le tarif bleu sera situé dans le kiosque à l'extérieur du bâtiment.

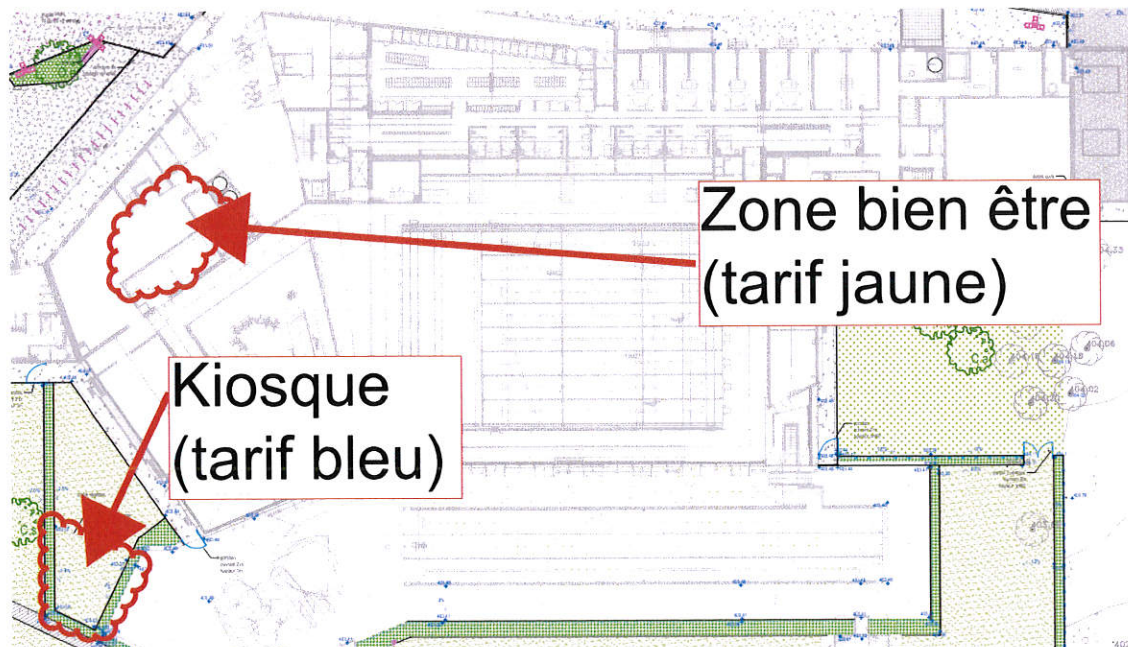
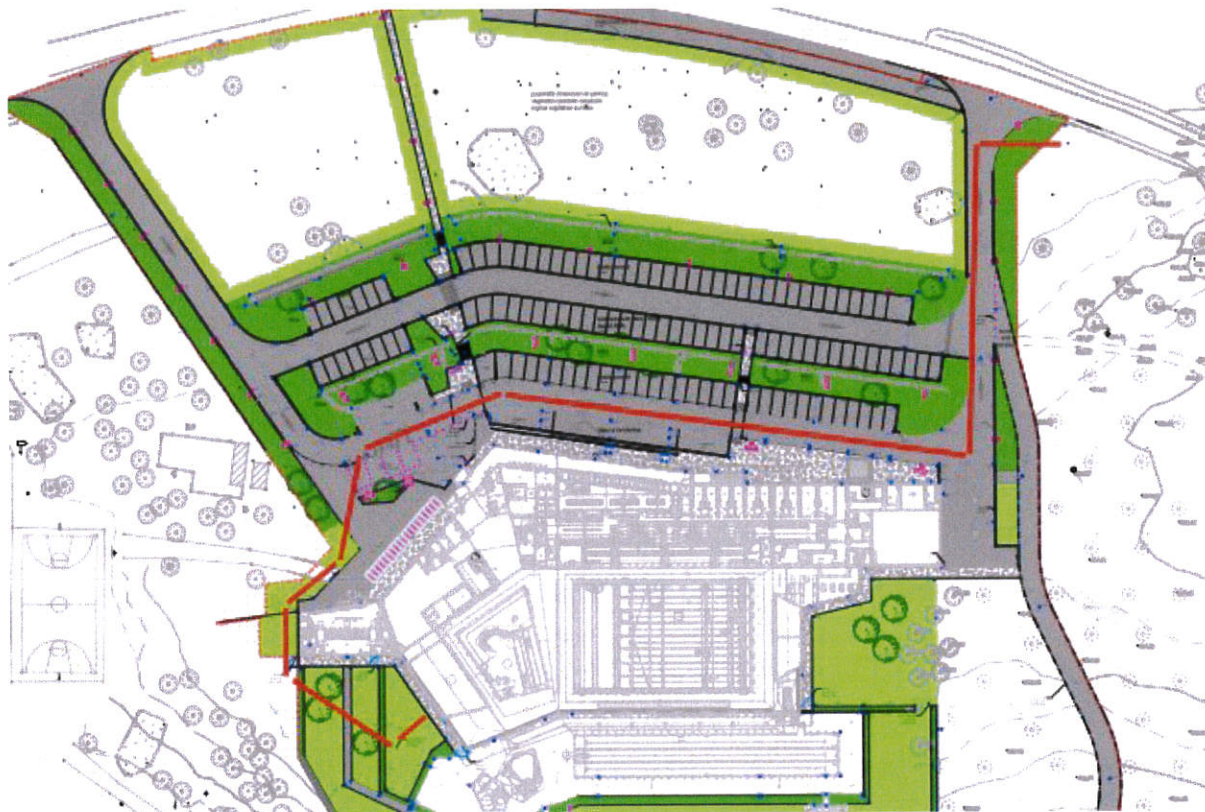


Figure 2: Localisation des compteurs

3. Localisation des réseaux

Le tracé des réseaux est établi dans le plan EXE de l'entreprise générale : VRD-FDP-0-EXT-EXE-104 dernier indice. En attendant vous trouverez ci-dessous un schéma de principe en rouge :



Les réseaux seront situés sous les futures voiries afin de minimiser les coûts pour le maître d'ouvrage et l'incidence sur le planning des travaux.



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°08

Objet : Traitement des eaux surchlorées

Date : 27/05/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage de diminuer les concentrations en chlore des eaux de rejet des pédiluves et contre lavage suite aux demandes de la régie des eaux

Description des modifications :

Fourniture et pose de pompe à thiosulfate afin de diminuer les concentrations de chlore

Achat du thiosulfate durant les périodes de maintenance ferme et conditionnelle

Entretien et maintenance du système complet

Incidence sur le délai MOE :		NON		
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre :		négligeable		
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
AXIMA (Annexe 1 - devis n°014 ind C)		1	30 324,36 €	30 324,36 €
SBSE (Annexe 1 - devis n°014 ind C)		1	327,24 €	327,24 €
TOTAL GENERAL				30 651,60 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
OUI				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:				
sur marché Entreprise :		OUI		
lot / entp.	Commentaires	Qté	PU	Total HT
AXIMA (Annexe 1 - devis n°014 ind C)	Tranche ferme	1	26 607,06 €	26 607,06 €
AXIMA (Annexe 1 - devis n°014 ind C)	Tranche conditionnelle	1	35 476,08 €	35 476,08 €
TOTAL GENERAL				62 083,14 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Énergétiques		OUI: 8,15 MWhEF/an (Annexe 1 - devis n°014 indice C)		
Bilan carbone exploitation		NON		
Consommation d'eau		NON		
Qualité de l'eau		NON		
Qualité de l'air		NON		

Annexe 1: Devis n°014 indice C

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 21 mai 2015

Communauté du Pays d'Aix

Direction des Bâtiments

CS 40868

13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 014 - Indice C

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Traitement des eaux chlorées rejetées sur le réseau d'assainissement par la mise en place d'équipements permettant l'injection de thiosulfate.

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Suivant précisions apportées ci-après

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP

Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture

Offre valable: 3 mois.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

€ HT

92 734,74

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 014 - Indice C

N°	Réf. Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
	<u>Stockage thiosulfate dans le local produit</u>				
PN	Ensemble cuve + agitateur	ens.	1,00	3 801,49	3 801,49
PN	Alimentation électrique	ens.	1,00	760,51	760,51
	<u>Pédiluves intérieures</u>				
	<u>Mise en commun des 4 réseaux</u>				
PN	Tube évacuation PVC collecteur EU-EV 100 x 94 y compris raccords et supportage	ml	44,00	55,30	2 433,20
PN	Tube évacuation PVC collecteur EU-EV 125 x 118,6 y compris raccords et supportage	ml	38	61,84	2 349,92
PN	Fourniture et pose d'un ensemble pompe + canne d'injection de thiosulfate	ens.	1,00	1 163,47	1 163,47
PN	Tube de liaison entre le local stockage produit et le réseau	ml	80,00	15,67	1 253,60
PN	Asservissement de la pompe d'injection aux fin de courses des vannes d'alimentation pédiluve	ens.	1,00	714,88	714,88
PN	Alimentation électrique	ens.	1,00	760,51	760,51
	<u>Pédiluves extérieures</u>				
	<u>Collecte des eaux rejetées dans le vide de construction situé au sud du bassin nordique, jusqu'au système d'injection de thiosulfate installé dans la galerie Ouest du bassin nordique</u>				
PN	Tube évacuation PVC collecteur EU-EV 125 x 118,6 y compris raccords et supportage	ml	85,00	61,84	5 256,40
PN	Fourniture et pose d'un ensemble pompe + canne d'injection de thiosulfate	ens.	1,00	1 164,16	1 164,16
PN	Tube de liaison entre le local stockage produit et le réseau	ml	130,00	15,67	2 037,10
PN	Asservissement de la pompe d'injection aux fin de courses des vannes d'alimentation pédiluve	ens.	1,00	623,62	623,62
PN	Alimentation électrique	ens.	1,00	760,51	760,51
	<u>Flaque extérieure</u>				
PN	Fourniture et pose d'un ensemble pompe + canne d'injection de thiosulfate	ens.	1,00	1 164,16	1 164,16
PN	Tube de liaison entre le local stockage produit et le réseau	ml	100,00	15,67	1 567,00
PN	Asservissement de la pompe d'injection aux fin de courses des vannes d'alimentation pédiluve	ens.	1,00	258,57	258,57
PN	Alimentation électrique	ens.	1,00	760,51	760,51
	<u>Contre lavage des filtres</u>				
	<u>Le système de traitement sera actionné dans les phases de contre lavage des filtres pendant lesquelles les eaux de lavage sont rejetées aux égouts.</u>				
PN	Fourniture et pose d'un ensemble pompe + canne d'injection de thiosulfate	ens.	1,00	1 198,07	1 198,07
PN	Tube de liaison entre le local stockage produit et le réseau	ml	80,00	15,97	1 277,60
PN	Asservissement de la pompe d'injection aux fin de courses des vannes d'alimentation pédiluve	ens.	1,00	258,57	258,57
PN	Alimentation électrique	ens.	1,00	760,51	760,51
	<u>Analyseur en ligne (option)</u>				
PN	Ensemble pour un analyseur fourni et posé	ens.	1,00	2 600,00 option	

<u>Maintenance & fourniture produits - Tranche ferme</u>					
PN	Fourniture du thiosulfate	€ / an	3,00	523,32	1 569,96
PN	Contrôle hebdomadaire de fonctionnement des équipements + complément	€ / an	3,00	7 109,30	21 327,90
PN	de la solution de thiosulfate	€ / an	3,00	1 236,40	3 709,20
PN	Nettoyage annuel de l'ensemble de l'équipement	€ / an	3,00	1 236,40	3 709,20
<u>Maintenance & fourniture produits - Tranche conditionnelle</u>					
PN	Fourniture du thiosulfate	€ / an	4,00	523,32	2 093,28
PN	Contrôle hebdomadaire de fonctionnement des équipements + complément	€ / an	4,00	7 109,30	28 437,20
PN	de la solution de thiosulfate	€ / an	4,00	1 236,40	4 945,60
PN	Nettoyage annuel de l'ensemble de l'équipement	€ / an	4,00	1 236,40	4 945,60
<u>Impact énergétique</u>					
Le moteur de l'agitateur a une puissance de 0,36kW .					
Son fonctionnement en permanence entraine une consommation électrique de 3,15MWhEP; soit 8,15MWhEF					
<u>Etudes</u>					
PN	Mise à jour des plans de réseaux plomberie du sous-sol				
PN	Etude de l'intégration de la cuve thiosulfate dans le local produit	ens.	1,00	compris	
<u>Lot n°01 - OPC</u>					
1.2.3	Mission OPC (Ordonnancement et Pilotage de Chantier)	ens	1,00	327,24	327,24
				Total HT	92 734,74
				TVA	18 546,95
				Total TTC	111 281,69



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°09

Objet : Garde-corps pour les bassins

Date : 27/04/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage pour déplacer les manchons des garde-corps de protection des bassins en phase de maintenance dans la goulotte périphérique des bassins inox

Description des modifications :

Suppression des platines d'ancrage pour garde-corps à sceller

Mise en place des manchons dans les goulottes des bassins inox

NOTA: Ces manchons seront utilisés par l'entreprise dans le cadres des protections collectives du chantier.

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre : négligeable				
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise : OUI				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE (voir devis 012 indice B)		1	7 598,00 €	7 598,00 €
TOTAL GENERAL				7 598,00 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance:				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Energétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Devis n°012 indice 0

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 26 mars 2015

**Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

DEVIS N° 7341 - 012 - Indice 0

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Mise en œuvre de manchons INOX dans les goulottes des bassins

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Sans incidence

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP

Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture

Offre valable: 3 mois.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

€ HT

7 598,00

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 012 - Indice 0

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°07 - Serrurerie						
7.8.5	1	Platine d'ancrage pour garde-corps amovibles à sceller	U	-131,00	122,50	-16 047,50
Lot n°02 - Bassins INOX						
PN		Mise en œuvre de platine d'ancrage de garde-corps amovibles dans les goulottes compris renforts de structure	U	131	238,50	31 243,50
PN		Prise en charge par Spie Batignolles dans le cadre de la mise en œuvre des protections collectives provisoires en périphérie de bassins en phase chantier	Fft	-0,50	15 196,00	-7 598,00
		Localisation: en périphérie des bassins au droit des goulottes				
Total HT						7 598,00
TVA						1 519,60
Total TTC						9 117,60



Complexe Aquatique de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°10

Objet : Fourniture d'un transformateur bitension 15 kV/ 20 kV

Date : 04/05/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage pour changer le transformateur de 15 kV en transformateur bitension 15kV/ 20 kV.

Cette demande fait suite au retour d'EDF explicitant sa volonté d'alimenter le centre aquatique de Venelles en 20 kV à moyen terme.

Description des modifications :

Remplacement d'un transformateur 15 kV par un transformateur bitension 15 kV/ 20 kV

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre : négligeable				
Honoraires C+P	Honoraires KEO	TOTAL		
négligeable	négligeable	négligeable		
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise : OUI				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
INEO (voir devis 015 indice 0)		1	4 661,34 €	4 661,34 €
TOTAL GENERAL				4 661,34 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance :				
sur marché Entreprise : NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Énergétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Devis n°015 indice 0

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 28 avril 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 015 - Indice 0

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Mise en place d'un transformateur bi-tension 15 kV / 20 kV

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

Performance énergétique / Maintenance

Sans objet

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP

Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture

Offre valable: 3 mois.

Montant hors taxe des travaux du présent devis:

€ HT

4 661,34

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 015 - Indice 0

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°15 - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES						
12.2.2.9		Transformateur 630kVA	U	-1,00	10 506,12	-10 506,12
PN		Transformateur 630kVA bi-tension (15kV/20kV)	U	1,00	15 167,46	15 167,46
Lot n°01 - OPC						
1.2.3		Mission OPC (Ordonnancement et Pilotage de Chantier)	ens	1,00		P.M.
Total HT						4 661,34
TVA						932,27
Total TTC						5 593,61



Complexe Aquatique
de VENELLES

FICHE DE TRAVAUX MODIFICATIFS N°11

Objet : Alimentation en eau brut de la bache incendie

Date : 27/05/2015

Cause de la modification :

Demande du maître d'ouvrage pour alimenter la bache incendie en eau brut, le pression dans le poteau incendie en entrée du centre aquatique n'étant pas suffisante.

Description des modifications :

Fourniture et pose d'une canalisation PVC du vide sanitaire jusqu'à la bache incendie.

Incidence sur le délai MOE :	NON			
Incidence financière MOE :				
sur marché Maîtrise d'œuvre :				
Honoraires C+P		Honoraires KEO	TOTAL	
négligeable		négligeable	négligeable	
Incidence sur le délai ETS :				
NON				
Incidence financière ETS :				
sur marché Entreprise :				
OUI				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
SBSE (Devis n°016 ind A)		1	16 290,69 €	16 290,69 €
TOTAL GENERAL				16 290,69 €
Incidence technique l'entretien & la maintenance				
NON				
Incidence financière sur l'entretien & la maintenance :				
sur marché Entreprise :				
NON				
lot / entp.	Local / équipement	Qté	PU	Total HT
				- €
				- €
TOTAL GENERAL				0,00 €
Incidence sur les performances énergétiques				
NON				
Consommations Energétiques	NON			
Bilan carbone exploitation	NON			
Consommation d'eau	NON			
Qualité de l'eau	NON			
Qualité de l'air	NON			

Annexe 1: Devis n°016 indice A

Annexe 2: Plan de repérage de la canalisation

Avis :

Avis Architecte	
Avis BE concerné	
Avis BC	
Avis Maîtrise d'Ouvrage	

Centre Aquatique de Venelles

Marseille, le 27 mai 2015

Communauté du Pays d'Aix
Direction des Bâtiments
CS 40868
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

DEVIS N° 7341 - 016 - Indice A

Objet du devis & Origine de la demande / Documents de référence

Mise en place d'un réseau de distribution en eau brute pour alimentation de l'arrosage des espaces verts de la zone parking et remplissage du bassin d'incendie

Délais (études / approvisionnements / travaux)

Démarrage au plus tôt des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0
Délai d'exécution des présents travaux: suivant calendrier n° TCE-OPC_PLA_0-TZO_EXE_005_0

Pièces jointes

Tracé unifilaire du réseau

Performance énergétique / Maintenance

Les consommations en eau brute ne sont pas à la charge du groupement.

Conditions d'exécution

Prix: révisable suivant l'article 2.6 du CCAP
Conditions de paiement: 30 jours à réception de facture
Offre valable: 3 mois.

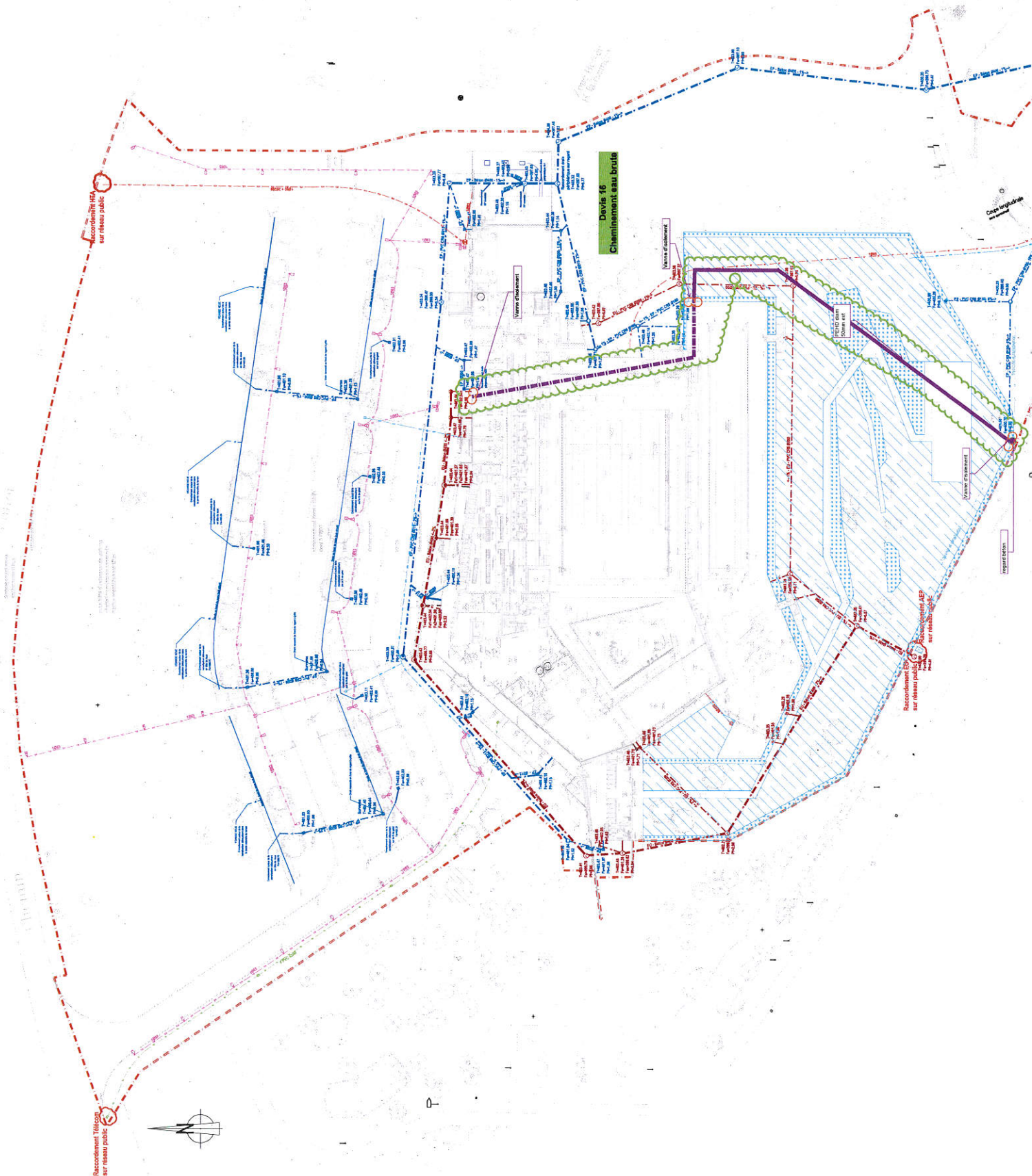
Montant hors taxe des travaux du présent devis: € HT 16 290,69

Avis du maître d'oeuvre (avis, date, tampon et signature)

Accord du maître d'ouvrage (date, tampon et signature précédées de la mention "Bon pour Accord")

Détails des prestations: DEVIS N° 7341 - 016 - Indice A

N°	Réf.	Désignation	Unité	Quantité	P.U.	Total € HT
Lot n°15 - Plomberie CVC						
		Réseau extérieur : entre limite de propriété Nord et galerie bassin de nage				
PN		Réseau PEHD Øext 50	ml	95,00	29,00	2 755,00
		Mise en place d'une vanne d'isolement dans le regard existant d'arrivée d'eau du canal				
PN		Robinet à boisseau sphérique ACS en DN40	u	1,00	45,45	45,45
		Réseau intérieur : Réalisation d'une canalisation PVC system'O depuis le vide de construction situé au sud-est du bassin nordique jusqu'à l'attente EF varrosage prévue dans le local technique traitement d'eau.				
15.4.2.8.2		Réseau PVC PRESSION en D40 yc isolation	ml	95,00	33,48	3 180,60
		Mise en place de vannes d'isolement en entrée et sortie du bâtiment				
PN		Robinet à boisseau sphérique ACS en DN40	u	2,00	45,45	90,90
PN		Etude du passage du réseau, mise à jour des plans de plomberie du sous-sol.	ens	1,00	P.M.	
Lot n°01 - GO - Terrassement						
PN		Réalisation de carottage Diam 63mm dans les voiles béton	u	2,00	110,00	220,00
PN		Mise en place d'un regard en béton 60*60cm, en limite de propriété Nord, profondeur 80cm, non isolé	u	1,00	516,50	516,50
7.6.2.2		Réalisation d'une tranchée pour la mise en place du réseau PEHD par le lot 15 entre le regard situé en limite de propriété et le bassin de nage	ml	90,00	90,40	8 136,00
PN		Amené - repli Matériel (Pour mémoire si intervention avant le 6/06/15)	ens	1,00	8 372,87 PM	
PN		Essai laboratoire	ens	1,00	1 184,95	1 184,95
Lot n°01 - OPC						
1.2.3		Mission OPC (Ordonnancement et Pilotage de Chantier)	%	1,00	16 129,40	161,29
		<i>Travaux non compris</i>				
		<i>Mise en place d'une panoplie pour raccordement sur le réseau du canal</i>				
		<i>Percement et tranchée le long du bassin incendie pour raccordement sur regard eau canal</i>				
Total HT						16 290,69
TVA						3 258,14
Total TTC						19 548,83



OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant n°1 au marché de réalisation et de maintenance n°11M004 relatif à la construction d'un équipement aquatique communautaire à Venelles

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUIL 2015